

Séance du vendredi 6 novembre 2020– matin
Sitzung vom Freitag, 6. November 2020 – Vormittag

Présidence : Praz Emilie, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance / *Eröffnung der Sitzung*: 06.11.2020, 09h00

Ordre du jour / Tagesordnung:

1. Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 4
Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 4
2. Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 5
Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 5

1. **Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 4**
Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 4

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Chères et chers membres de Constituante, je vous remercie de bien vouloir regagner vos places. Je suis heureuse de vous retrouver pour cette deuxième journée de plénum.

Je vous remercie de bien vouloir respecter les règles sanitaires aussi bien que vous l'avez fait hier. Nous poursuivrons nos travaux avec la Commission 4. Hier, nous nous sommes arrêtés avec le bloc 3. Nous débuterons dès lors le bloc 4 qui concerne le développement économique. Pour ce faire, je passe la parole à monsieur le rapporteur Jean-Marc Savioz.

Savioz Jean-Marc, membre de la constituante, PDCVr

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, mesdames et messieurs les Constituantes et Constituants.

En ce qui concerne le développement économique, la Commission a estimé qu'il était important de créer un cadre au niveau constitutionnel qui permette et favorise une croissance économique qualitative dans le Canton, une croissance qualitative à la fois efficace et durable. Tout aussi important est un réseau économique équilibré et diversifié, tant en termes de secteurs que de territoires. L'économie doit profiter à toutes les régions du Canton et les régions périphériques ne doivent pas être oubliées. Seule une économie diversifiée et à large assise et saine est compétitive. Les activités de l'Etat dans le cadre de la promotion économique doivent être orientées en ce sens, afin de préserver les emplois et d'en créer de nouveaux. Si l'on veut continuer à exploiter le potentiel de croissance du Canton à l'avenir, il ne suffit plus simplement de promouvoir la création de nouvelles entreprises. En raison, notamment, des tendances démographiques, les entreprises continueront à avoir besoin d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés à l'avenir pour se développer. L'Etat peut y contribuer en maintenant les obstacles bureaucratiques et la densité de la réglementation aussi bas que possible.

La Commission estime également que l'attractivité du marché du travail cantonal doit être améliorée. Le Valais qui est souvent perçu de l'extérieur comme un simple canton touristique ou une région de loisirs, devrait être de plus en plus perçu comme un endroit où il est facile de vivre et de travailler. L'Etat doit donc promouvoir l'image du Canton, au-delà de ses frontières de manière unifiée et cohérente, afin de positionner le Valais, comme un Canton innovant, tourné vers l'avenir et authentique, avec des racines solides. Enfin, l'Etat doit également soutenir l'objectif économique du plein-emploi et assurer des conditions-cadres favorables. Ce faisant, le Canton et les communes doivent également tenir compte des changements technologiques et structurels et soutenir les mesures de reconversion et de réinsertion professionnelle. Ces mesures devraient contribuer à la prospérité générale de la population et promouvoir l'éducation et la formation continue, lorsque les environnements de travail changent rapidement, notamment en raison de la numérisation progressive. En outre, la Commission souhaite également que l'Etat prenne soin de la santé physique et mentale des travailleurs. La pression croissante du travail entraîne un épuisement de plus en plus important et les maladies liées à l'épuisement professionnel ont augmenté rapidement au 21^e siècle. Une gestion durable et efficace des ressources signifie notamment qu'il faut maintenir les chaînes de valeur aussi courtes que possible, promouvoir les compétences locales et utiliser les ressources locales. Aussi, compte tenu des éléments précités les membres de la Commission 4, vous recommandent d'accepter les articles et principes tels que proposés. Merci de votre attention.

Je vous remercie. Juste une petite remarque organisationnelle, ceux qui ne se sont pas encore loggés, veuillez vous connecter au système de vote. Merci. Je passe maintenant la parole à monsieur Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, s'il se reconnaît pour l'essentiel dans les thèses émises dans le bloc 4, le groupe Appel Citoyen a déposé 2 amendements : le premier sous D.1.1 et le deuxième, sous D.3.1

Le premier : Il s'agit, à nos yeux, d'ajouter à une économie performante et durable la mention de "éthique" et "responsable". Il ne s'agit pas ici pour nous d'un caprice d'artiste. Il ne s'agit pas d'une manie qu'aurait un peintre d'aller rajouter une petite couleur à la fin de son tableau. Mais il s'agit bien d'une déclaration d'intention, constitutionnelle, dans laquelle on affirmerait clairement, que la recherche ou la maximisation du profit ne doit pas se faire au détriment du bien commun et au détriment de l'être humain. L'être humain doit rester au centre de tout le développement économique et de toutes les perspectives que les autorités et l'Etat veulent lui assigner.

Deuxième amendement sous le D.3.1 : Si l'Etat favorise la promotion du Valais en tant que Canton innovant, nous nous reconnaissons là-dedans. Nous sommes surpris de ne pas trouver une mention expresse et distincte du tourisme qui représente quand même, à nos yeux, pour notre Canton, un champ d'activités et perspectives de développement, un lieu d'emplois et d'accueil qui est considérable. Aussi, nous proposons l'ajout d'un alinéa supplémentaire ainsi libellé : l'Etat promeut une politique cantonale de développement touristique.

Merci du soutien que vous apporterez peut-être aux amendements d'Appel Citoyen.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la Présidente, chère Constituante et cher Constituant, je m'exprime ici en tant que représentant du groupe Parti Socialiste/Gauche citoyenne, au sujet de ce bloc 4 de la Commission 4.

En préambule, nous souhaitons qu'au chapitre du développement économique, outre les aspects environnementaux, l'être humain soit au centre, et c'est-ce qui est mis en évidence dans notre amendement D.1.0. Le développement économique du Valais est au service de ses habitants. Et pour y arriver, il est basé sur un partenariat social renforcé entre les pouvoirs publics, les syndicats et les entrepreneurs. Objectif de l'agenda 2030 du développement durable du Canton du Valais, pour rappel, signé par un Gouvernement très majoritairement à droite, qui fait office d'une certaine garantie de ce premier point. Il en va de même avec les propositions D.5.1 et D.5.2 de la Commission, au sujet de la lutte contre la précarisation des conditions de travail et la protection de la santé physique et psychique sur le lieu de travail. L'amendement D.5.1 bis de Zukunft Wallis, sur le salaire minimum, nous semble une évidence. Il y a en Suisse environ 660'000 personnes en situation de pauvreté, soit 7,9% de la population résidente. Et parmi elles, environ 140'000 working poors. Les femmes sont sur-représentées dans cette catégorie. Il est temps de permettre à quiconque travaillant à plein-temps de pouvoir vivre correctement de son salaire. Nous ne voyons pas ce qui éthiquement pourrait justifier le refus d'un salaire minimum. A moins de considérer cyniquement que l'aide sociale est là pour suppléer aux insuffisances d'employeurs indécents.

Tout le monde souhaite le plein-emploi. L'article D.1.3 de la Commission va dans ce sens. Nous souhaitons, par notre amendement sous D.1.4 y contribuer aussi. Et toujours dans le souci de l'humain et du soutien à ceux qui en ont vraiment besoin, que l'accent soit mis sur les personnes dont l'employabilité est faible. L'attractivité pour l'emploi peut passer par le biais de la participation de la cogestion, qui sont des mesures allant vers une plus grande justice salariale et des meilleures conditions de travail. C'est aussi pour l'employeur une garantie d'avoir des salariés impliqués dans la qualité de leur travail et au meilleur fonctionnement de l'entreprise. C'est le sens

de notre amendement D.1.2. Cela fonctionne bien depuis longtemps en Allemagne, moteur économique de l'Union Européenne.

Le groupe PS/Gauche citoyenne souhaite aussi comme la Commission, sous D.6.1, mettre l'accent sur les circuits économiques locaux, les compétences locales. Mais nous voulons y ajouter par notre amendement sous D.1.4, le commerce de proximité, notamment pour sa valeur économique. En effet, une enseigne locale injecte plus de la moitié de son chiffre d'affaire dans l'économie locale, contre 13 à 14% pour une grande enseigne.

Comme autre soutien à l'économie locale, nous souhaitons par notre amendement D.6.2, lutter contre la concurrence déloyale, c'est-à-dire dans l'attribution des marchés publics, il faut prendre en considération par la vérité des coûts, tous les sacs à dos sociaux, environnementaux qui peuvent fausser des offres. Concernant la proposition D.4.1, de limiter la densité réglementaire et la charge administrative, elle nous apparaît comme un vœu pieux et le Canton des Grisons qui l'a inscrit dans sa Constitution en a fait l'expérience. Le législatif va continuer à être inventif. Partant de ce constat, nous pensons que l'Etat et les communes peuvent apporter un soutien, une aide, pour permettre aux citoyens et aux entreprises à faire face à cette densité et complexité réglementaire. Enfin, nous n'estimons pas nécessaire d'introduire un article sur la libre concurrence, déjà défendue dans la Constitution fédérale. Je vous remercie.

Je vous remercie. Je passe la parole maintenant à monsieur Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, le groupe VLR rallie pleinement les propositions défendues par la Commission 4.

Il souhaite toutefois que l'on évite autant que possible, tout amalgame même généreuse, entre économie et éthique. Non que l'activité économique puisse impunément violer les règles élémentaires du droit et les devoirs de la morale commune, mais que l'on n'y inscrive pas, comme en catimini, des maximes de participation ou de cogestion, sans jamais les définir sous ce chapitre avec netteté, pour la clarté et la transparence du débat.

Au point 2.1 le groupe VLR proposera toutefois de biffer le principe formulé par la Commission 4, car il pense que la régulation du marché et de l'économie relève de la compétence générale de la Confédération en Suisse. Mais ici encore, il tient à réaffirmer avec vigueur que l'économie vit de ses entreprises, grandes, moyennes ou petites, vit de la liberté d'innover, de la liberté de commercer et de la liberté d'investir. Et non pas des règles bureaucratiques ou du cadre administratif pur.

En ce qui concerne le point 2.2, le groupe VLR pense que la question des régales mériterait - d'ailleurs cela sera fait bientôt - une attention plus marquée. Le groupe a déposé d'ailleurs un amendement sur ce point. Enfin, au point 4.1, la question, je le dis en termes un peu grossiers, de la paperasse, pouvant submerger par leur abondance, les particuliers, les entreprises, les PME, les collectivités publiques aussi, les contribuables et les citoyennes et citoyens, doit être prise au sérieux. C'est le sens de l'amendement de notre groupe qui ordonne fermement la plus extrême réserve de l'Etat en ce domaine, sans recourir à des formules lénifiantes, telles que "autant que possible" ou "prenne des mesures".

En ce qui a trait au point 5.1 bis, le groupe s'oppose à l'idée d'un salaire minimum tant que les modalités, les incidences financières ne sont pas réglées, de même que les compétences des collectivités publiques. En ce qui concerne le point D.5.2, le groupe VLR se rallie à la Commission 4. Et, pour le point D.6.1, le groupe VLR pense – est-ce que comparaison n'est pas raison? – que la formulation de l'amendement par le Parti Socialiste et le Groupe citoyen semble plus compréhensible, même si aux yeux de certains des membres de notre groupe, il n'est pas sûr que ce principe soit de rang constitutionnel. Enfin, au point D.6.2 nouveau, le groupe VLR va combattre, parce qu'il est libre, l'amendement "Parti Socialiste Groupe citoyen", il va combattre cet amendement parce que les notions de "vérité des coûts", "d'entreprise locale exemplaire" sont

des notions difficiles à estimer. Ce sont des notions difficiles et complexes à interpréter, surtout du point de vue de la libre concurrence, qui est garantie par le droit Fédéral et surtout dans un monde où entre le Canton, la Confédération entre la nation et l'international, la lutte est rude en matière économique. Je vous remercie.

Je vous remercie. Je passe la parole à madame Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente, chères et chers collègues, dans sa stratégie de développement durable sur le chapitre développement économique, l'État du Valais se fixe la vision suivante pour notre Canton : Orienté vers la qualité et une haute-valeur ajoutée, le développement économique du Valais est au service de ses habitants. Il offre des perspectives professionnelles à l'ensemble de ses habitants, contribue à la satisfaction des besoins de chacun et la réduction des inégalités sociales. Il est fondé sur un partenariat social renforcé entre les pouvoirs publics, les syndicats et les entrepreneurs, et tient également compte des spécificités des différentes régions de plaine et de montagne. Il contribue à assurer une occupation du territoire décentralisée mais concentrée autour des centres existants. Afin d'aller dans le sens de cette vision et tenir compte des 3 dimensions du développement durable, nous souhaitons ajouter au principe D.1.2 que les perspectives professionnelles offertes aux valaisannes et valaisans doivent se concrétiser non seulement par des emplois de qualité, mais que ces emplois doivent également être respectueux de l'homme et de son environnement. Pour Les Verts et Citoyens, si le Canton a le devoir de créer des conditions-cadres permettant à chacune et chacun d'intégrer le marché du travail, peu importe son niveau d'employabilité, le plein-emploi n'est pour nous pas un objectif à atteindre à tout prix. En effet, le risque du principe D.1.4 de la Commission, est de favoriser la création d'emplois précaires et à faible valeur ajoutée. C'est pourquoi nous avons déposé un amendement proposant de le biffer. Toujours au D.1.4, nous allons également soutenir l'amendement proposé par la gauche, par le PS et la Gauche citoyenne, plus complet et ne parlant pas de plein-emploi, contre la proposition de la Commission.

Quant au principe D.4.1, si nous rejoignons les préoccupations de la Commission par rapport à la charge administrative à laquelle doivent faire face les entreprises, le risque que nous voyons, en souhaitant réduire la densité de la réglementation, est celui de diminuer en parallèle les exigences sociales et environnementales qui leur sont demandées. Risque que nous ne souhaitons pas prendre. C'est pourquoi nous vous proposons de biffer la partie sur la réduction de la densité de la réglementation.

Finalement, nous souhaitons rajouter la notion d'économie circulaire au principe D.6.1, cette dernière étant l'aboutissement de la mise en place des circuits courts efficaces, limitant la consommation et le gaspillage des matières premières. Merci.

Je vous remercie et je passe la parole à madame Danica Zurbriggen Lehner.

Zurbriggen Lehner Danica, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Wertes Präsidium, werte Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte, die CSPO wir ziehen unseren Abänderungsantrag zum Artikel D.5.2. bezüglich der körperlichen und psychischen Gesundheit am Arbeitsplatz zurück. Der Begriff geistige Gesundheit kann in diesem Zusammenhang synonym zur psychischen Gesundheit verwendet werden. Beim Artikel D.6.1. möchten wir die Nutzung lokaler Ressourcen ergänzen. Es sollen nicht nur lokale Kompetenzen und kurze Wertschöpfungsketten gefördert werden, sondern auch die Nutzung lokaler Ressourcen.

Je vous remercie, je passe la parole à Monsieur Jérôme Formaz.

Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, les amendements D.1.2 et D.1.4 déposés par le groupe UDC/UDC sont [...]. Afin de limiter le nombre d'articles dans la future Constitution, nous avons ajouté à l'article D.1.2 : l'Etat favorise le plein-emploi et nous vous proposons de biffer l'article 1.4.

Ensuite, on estime que l'article D.5.1 n'a pas sa place dans la Constitution. En revanche, dans une loi dans laquelle, par exemple, l'Etat demande à tous corps de métier d'avoir une convention collective afin d'obtenir un cadre, ce qui permettrait de protéger les travailleurs et de déterminer une fois pour toutes un revenu minimal. C'est clair que ce n'est pas la panacée, mais c'est déjà un premier pas vers un peu plus d'équité et une loi est plus facile à modifier afin de pouvoir affiner les réglages, si des abus sont constatés.

On pense que l'article D.5.2 ne doit pas être non plus dans une Constitution, car les tâches et les missions sont déjà bien définies entre le SECO, la SUVA, les Cantons et les employeurs. On ferait que d'ajouter une couche supplémentaire dans le monde complexe de la santé et sécurité au travail. C'est pourquoi le groupe UDC/UDC vous propose d'accepter de biffer les articles D.5.1 et D.5.2. Merci de votre écoute.

Je vous remercie. Je passe la parole à monsieur Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Anwesende, die CVPO hat in diesem Block nur wenige Änderungsvorschläge. Wichtig ist für uns der Grundsatz D.3.1., der Miteinbezug des Tourismus. Wenn wir von der Promotion unseres Kantons als Staatsaufgabe reden, ist es sicher wichtig, den Tourismus explizit zu erwähnen. Es ist so wie von der Kommission geschrieben nicht klar, ob es hier und in der Freizeit seiner Bürger oder allgemein gemeint ist. Für einen Tourismuskanton ist es sehr wichtig und richtig, wenn der Begriff Tourismus in seiner Verfassung auch einige Male erwähnt wird. Hier also über unsere Ergänzung oder durch den eigenen Grundsatz wie von Appel Citoyen eingegeben.

Wir unterstützen den neuen Grundsatz D.5.1. der Zukunft Wallis nicht. Lohnfragen sind in der Schweiz vor allem Sache der Sozialpartner. Was und für wen, wie und mit welcher Ausbildung gilt ein Mindestlohn, kann es auch als Grundeinkommen verstanden werden? Dieser Grundsatz ist hier am falschen Ort. Unsere weiteren Anträge sind eher redaktioneller Natur und wir danken der Kommission 4 für die doch eher knappen aber klaren Grundsätzen. Besten Dank.

Merci je passe la parole à Monsieur Fabian Zurbriggen.

Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir haben Anträge zur Streichung eingegeben, wo wir eine Regelung auf Verfassungsebene nicht als nötig erachten. Die Kommission schlägt unter Punkt D.3.1. vor, das Wallis als attraktiven Ort zum Leben bekannter zu machen. Das gehört für uns so nicht in die Verfassung. Die CVPO schlägt hierzu eine Ergänzung vor, wie sie eben Herr Kalbermatter erwähnt hat, die wir begrüßen, denn ohne das macht es wenig Sinn. Heute gibt es bereits die Organisation Valais/Wallis Promotion und es ist seltsam, dass die Kommission nur Werbung für das Wallis als Wohn- und Arbeitsort machen will und die Promotion als touristische Feriendestination nicht mit hinein nimmt, denn das geht doch Hand in Hand zusammen und Freizeit ist nicht gleichbedeutend mit Ferien. Eine Promotion des Wallis muss auch die touristische Attraktivität beinhalten. Ohne das bevorzugen wir eine Streichung.

Unseren Vorschlag einer allgemeineren Formulierung des Grundsatzes in Punkt D.4.1. hat die Kommission angenommen. Regulierung und Verwaltung sollen nicht nur für Unternehmen, sondern ganz allgemein tief gehalten werden. Ich habe zu diesem Punkt in meinem Namen den Antrag gemacht, einen zweiten Absatz aufzunehmen, und zwar weil heute bereits eine

übermässige Regulierung Wirklichkeit ist. Viele Gesetze und Vorschriften treffen die kleinen und mittleren Unternehmen ungleich härter als die grossen Unternehmen, hier sollte eine Möglichkeit geboten werden, damit man die KMU entlasten kann. Wir bitten Sie um die Unterstützung unserer Anträge. Besten Dank.

Je vous remercie, je passe la parole à Madame Rahel Zimmermann.

Zimmermann Rahel, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Guten Morgen geschätzte Kolleginnen und Kollegen, mit dem Artikel D.4.1. will die Kommission das Prinzip des Antibürokratie in der Walliser Verfassung verankern. Die Regulierungsdichte und der Verwaltungsaufwand soll möglichst gering gehalten werden. Die Mehrheit unserer Fraktion beantragt, diesen Artikel zu streichen. Wir begrüssen zwar, dass die Kommission 4 ihren ursprünglichen Artikel angepasst hat und den Fokus auf Unternehmen streicht. Nichtsdestotrotz sind wir der Meinung, dass dieser Artikel nicht in die Walliser Verfassung gehört. Staatliches Handeln funktioniert je nach Thema und Situation nur über Regulierung und auch über einheitlich definierte und damit manchmal auch bürokratische Prozesse. Für unsere Fraktion stehenden die staatlichen Prinzipien der Transparenz und der Gleichbehandlung und die Umsetzung der staatlichen Ziele in den verschiedenen Politikbereichen im Vordergrund und nicht die Verringerung von Regulierung und Bürokratie. Wir empfehlen Ihnen daher, unserem Streichungsantrag zu folgen. Vielen Dank.

Merci, je passe la parole à Monsieur German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich äussere mich im Namen der Fraktion Zukunft Wallis zum Punkt 5.1bis nämlich zur Einführung eines gesetzlich festgelegten Mindestlohnes. Ein Punkt der hier Herr Kalbermatten sehr wohl am richtigen Ort ist und wir sprechen von einem Mindestlohn und nicht von einem Grundeinkommen, wenn man den Antrag gelesen hat. Ich gebe Ihnen neun Argumente, die für einen Mindestlohn sprechen.

1. Mindestlöhne verhindert Lohnarmut, verhindert, dass jemand der arbeitet, gleichzeitig auf Sozialhilfe angewiesen ist.

2. Mindestlöhne sorgen dafür, dass im Alter Rentenguthaben vorhanden sind oder anders gesagt, Niedriglöhne heute heisst Altersarmut morgen.

3. Mindestlöhne entlasten Staat und Gemeinden. Es ist Aufgabe der Unternehmen für existenzsichernde Einkommen zu sorgen.

4. Mindestlöhne schaffen würdige Arbeitsbedingungen, existenzsichernde Einkommen, sind ein Zeichen des Respekts für getane Arbeit.

5. Mindestlöhne schaffen freien Wettbewerb, durch Lohndumping verschaffen Unternehmen einen Wettbewerbsvorteil gegenüber der Konkurrenz.

6. Mindestlöhne fördern Gleichberechtigung, Mindestlöhne schützen Frauen, die besonders oft von Niedriglöhnen betroffen sind vor Lohnarmut und Abhängigkeit.

7. Mindestlöhne kurbeln die Wirtschaft an, Mindestlöhne sorgen für mehr Nachfrage und wirken sich somit positiv auf die Konjunktur aus.

8. Mindestlöhne sorgen für klare Regeln statt Wildwest, weil in der Schweiz und im Kanton Wallis 50% der Betriebe keinen Gesamtarbeitsvertrag haben.

9. Mindestlöhne schützen die Grenzkantone vor der ausländischen Konkurrenz, die den Wettbewerb mit Niedriglöhnen verzerren oder kaputt machen. Deshalb hat kürzlich im Kanton Genf eine Mehrheit des Stimmvolkes ja gesagt zu einem Mindestlohn.

Packen wir heute aus diesen und weiteren Gründen die Chance, die Debatte über einen Mindestlohn auch im Grenzkanton Wallis zu lancieren, damit wir gegenseitig die Vor- und

Nachteile eines Mindestlohns austauschen können. Damit der- oder diejenige mit den besseren Argumenten gewinnt. Besten Dank für die Unterstützung unseres Antrags.

Merci, je passe la parole à Monsieur Jean Zermatten.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Merci beaucoup madame la présidente, chères et chers collègues, j'aimerais attirer votre attention sur l'article D.2.2. C'est la question des monopoles et des régales. Ici pour moi, la situation actuelle, telle qu'elle est exprimée par le plan de vote, n'est pas très claire, ni d'ailleurs dans le document des amendements. Si vous prenez la colonne de la Commission, vous avez la proposition d'un article important, à mon avis, qui propose la possibilité de créer des monopoles alors que dans la colonne des amendements vous avez deux amendements qui touchent les régales.

À mon avis, je sais pas, si je lis le plan de vote, si la proposition de la Commission est opposée au principe D.1.4 de la Commission 5, respectivement l'amendement du VLR ou si la proposition de la Commission est complétée par le D.1.4 de la Commission 5. Si on voulait faire les choses en ordre on devrait opposer la proposition de la Commission 4 à celle de la proposition de la Commission 5, mais dans un monde idéal, on devrait plutôt avoir un article complet qui comprendrait 1. l'alinéa de la Commission, qui serait l'alinéa 1 de la propositions de la Commission 4 qui propose de manière très claire la possibilité d'offrir, de s'offrir ou d'offrir des monopoles, on peut penser au monopole de la distribution du courant électrique, le monopole du transport par câble et d'autres monopoles, c'est très intelligent, je pense. Tandis que dans l'autre, on parle que des régales, les régales, c'est l'ancien temps, et avec sagesse, le VLR propose de supprimer la régale du sel qui était très importante au siècle dernier et qui, monsieur Bender pourra peut-être nous renseigner à ce sujet, a été supprimée depuis longtemps. Donc l'amendement VLR devrait être accepté. Donc là on a un peu de confusion et j'aimerais bien que l'on soit renseigné, soit par la Commission, soit par le Collège présidentiel, merci beaucoup.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie, je peux donc apporter quelques précisions sur le vote sous le point D.2.2. Effectivement, il y a 2 objets qui sont traités, d'une part, la proposition de la Commission qui traite des monopoles. Cette proposition a été considérée comme acceptée vu qu'il n'y a pas d'amendement y relatif. Donc c'est pour ça que la Commission n'est pas opposée dans le plan de vote. Donc, le principe D.2.2 est accepté et les 2 amendements, c'est-à-dire le principe D.1.4 de la Commission 5, et l'amendement VLR sont opposés l'un à l'autre parce qu'ils concernent tous les 2 les régales.

Vous avez encore une précision, monsieur Jean Zermatten, je vous redonne la parole.

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Bien que ce soit clair que l'article sur lequel on aura à travailler comporte bien la question des monopoles comme point 1 et la question de la régale comme point 2 dans le même article, c'est ça ?

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Oui, c'est l'idée...

Zermatten Jean, membre de la constituante, Appel Citoyen

Ok, merci.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Donc il y a bien la question des monopoles dans la proposition de la Commission qui n'a pas été amendée, et l'ajout sur les régales où nous allons opposer le principe de la Commission 5 contre l'amendement VLR.

Il n'y aura pas de vote qui oppose le monopole et les régales. Si cela est clair, je passe la parole maintenant monsieur Florian Evéquo.

Evequo Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen

Je vous remercie madame la présidente, chères et chers collègues, j'aimerais juste ajouter une précision au nom du groupe Appel Citoyen concernant le vote sur l'amendement D.3.1, donc l'article de la Commission dit : l'Etat favorise la promotion du Valais en tant que Canton innovant, authentique et durable afin de renforcer son image de lieu de vie, de travail et de loisirs attractifs. Nous pensons avec le groupe Appel Citoyen que cette formulation part d'une excellente intention. La promotion du Valais est essentielle, on le voit d'ailleurs, on est bien servi aujourd'hui avec ces magnifiques représentations de montagnes et de paysages valaisans qui feront peut-être regretter aux amoureux de l'histoire l'absence de la fresque de Bieler et des joutes équestres entre Supersaxo et Chiner, néanmoins la promotion du Valais est un aspect absolument important. Par contre, nous estimons, avec le SVPO et monsieur Zurbriggen d'ailleurs, une fois n'est pas coutume, que cet article ressemble davantage à une stratégie de communication qui est peut-être valable aujourd'hui mais qui ne sera peut-être pas valable dans 10 ans ou dans 15 ans et par conséquent, nous estimons qu'il est plus important d'avoir un principe plus général qui dise que la promotion touristique doit être soutenue et qu'elle soit développée dans le cadre d'une politique cantonale du développement touristique. On parle évidemment du développement touristique qui doit être développé de façon cantonale, et c'est pour ça que la formulation Appel Citoyen vise à proposer une alternative plus générale, plus constitutionnelle à cette formulation de la Commission. Je vous remercie.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Mesdames et messieurs, je vais faire une brève intervention, je crois que j'ai mal dormi ou peut-être que j'ai deviné ce que Jean Zermatten allait dire tout à l'heure concernant le sel et j'ai retrouvé dans mes archives, au fond la loi des finances de 1850 qui dit que le sel pour le Canton du Valais appartient au canton, est réglé par le Canton, la vente du sel article 2 est réservée à l'Etat. Elle s'opère au prix de 15 centimes la livre pour les sels marins, et de 12 centimes par livre pour les sels [...]. Les débits de sels sont constamment pourvus [...].

Je ne vais pas vous faire, au fond, une histoire de Stockalper von Thurm, qui fut le roi du sel en Valais. Je ne vais pas vous faire une histoire de la régale du sel. Aujourd'hui, ce n'est plus le monopole de l'Etat puisque c'est réglé au niveau national, par une entreprise privée et c'est réglé au niveau international, on va chez Aldi, on va acheter son kilo de sel, tandis qu'autrefois, il y avait dans chaque commune des débits de sel avec des teneurs de débits de sel qui étaient souvent des agents politiques de premier aloi puisque le sel était indispensable à l'élevage, le sel était indispensable à l'alimentation. Je vous remercie.

Ramsauer Céline, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, je fais suite à ce qu'a déjà souligné ma collègue, madame de Danika Zurbriggen Lehner, concernant le point D.5.2 de cette Commission : l'Etat veille à la protection de la santé physique et psychique sur le lieu de travail.

L'amendement CSPO nous propose de soutenir ce même article mais en y ajoutant le terme *mentale*. Par souci de clarté et étant donné que cette notion de psychisme et de mental se retrouve dans d'autres articles et d'autres commissions, je suis partie à la chasse aux informations pour bien comprendre la différence entre le terme mental et psychique. D'abord, il semble important de bien différencier, santé et handicap, si l'on parle de santé mentale, le psychisme est englobé dans le mental. L'OMS dans ce sens nous donne une définition claire de la santé mentale, je cite : la santé mentale fait l'objet d'un large éventail d'activités qui relèvent directement ou indirectement du bien-être, tel qu'il figure dans la définition de la santé établie par l'OMS comme étant un état de complet bien être physique, mental et social et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

On comprend donc que la santé psychique est partie intégrante de santé mentale. Il faudrait donc dans cet article effectivement rajouter le terme *mental* et, de ce fait, annuler le terme *psychique*, ce qui donnerait en finalité l'article suivant : l'Etat veille à la protection de la santé physique et mentale sur le lieu de travail. Étant donné que cette discussion reviendra, je pense, sur d'autres articles, notamment sur la Commission 2 qui traite des droits fondamentaux en ce qui concerne par exemple, la notion des droits des personnes en situation de handicap, la notion de handicap psychique et mental là n'est pas la même. Le handicap mental, c'est par exemple la trisomie 21, c'est un état qui est présent dès notre départ dans la vie, alors que le handicap psychique le burn-out, la dépression, la cassure que nous sommes toutes et tous susceptibles de connaître à un moment de notre vie, mais c'est aussi la maladie d'Alzheimer, la schizophrénie, etc. un état qui survient à un moment donné de notre vie.

En conclusion, il est important de différencier le terme *santé* du terme *handicap* pour bien comprendre la subtilité de la définition du mot *mental*. Chers collègues, au nom d'Appel Citoyen, merci de prendre en compte la demande de rajout du mot *mental* proposé par le CSPO et d'annuler le mot *psychique* dans cet article. Le cas échéant, de renvoyer cet article en Commission pour qu'elle puisse vérifier ses dires auprès de personnes compétentes en la matière. Je vous remercie pour votre positive écoute.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie et je précise toutefois que le CSPO a retiré son amendement sur ce point, mais vu que la discussion reviendra à d'autres moments, je pense que c'était utile et la Commission peut en prendre note. Je passe maintenant la parole à monsieur Côme Vuille.

Vuille Côme, membre de la constituante, VLR

Merci madame la présidente, chères et chers collègues, juste suite aux explications de monsieur Zermatten et ce qui s'est dit sur le point D.2.2, je voudrais aussi apporter la précision par rapport à notre amendement dans le sens où quand il a été rédigé, il a été rédigé sur le texte présenté par la Commission. C'est vrai que le principe D.1.4 de la Commission 5 paraît plus complet dans sa rédaction puisque notre amendement ne vise que simplement à supprimer la régale du sel, on devrait rester au texte rédactionnel de la Commission 5 et voter simplement sur tracer la lettre a. C'est un peu ce qui ressort du plan de votre quand c'est écrit biffer mais qu'on soit clair, peut-être la rédaction étant plus complète de la Commission 5, on précise notre amendement dans ce sens-là. Merci.

Je vous remercie pour cette précision. Il n'y a plus de demande de parole, je vais donc passer la parole à la présidente de la Commission, madame Géraldine Pouget-Zufferey.

Pouget-Zufferey Géraldine, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chers collègues, dans le cadre du développement économique et s'inscrivant dans la logique de durabilité qui a été définie au bloc 2, la Commission souhaite que l'Etat instaure des mesures permettant de garantir un tissu économique varié et l'équilibre

régional, de soutenir les projets stratégiques à haute-valeur ajoutée pour notre Canton et de promouvoir les produits et services du Valais. Ces éléments ont fait office de lignes directrices pour la rédaction des articles proposés au bloc 4. En particulier l'article D.1.1 a pour objectif de fixer le type de politique économique souhaité pour notre Canton. Dans ce sens, la Commission a défini les caractéristiques d'une approche économique qualitative plutôt que quantitative, pour favoriser une croissance cantonale de qualité, profitable à tous. Le terme durable utilisé dans cet article, et je vous renvoie au bloc 2, comprend les aspects environnementaux, culturels, économiques, politiques et sociaux.

En Valais, le taux de chômage est très bas. Une situation de quasi-plein-emploi est observée, le plein-emploi traduit la bonne santé d'une économie, il démontre sa capacité à donner du travail au plus grand nombre. Ceci a un impact positif sur les finances publiques ainsi que sur les régimes sociaux. Partant de ces éléments, la Commission propose l'article D.1.4. En effet, l'Etat se doit de soutenir l'objectif du plein-emploi et d'en assurer les conditions-cadres nécessaires. Pour cela, le Canton et les communes doivent également tenir compte des changements technologiques et structurels en soutenant les mesures de reconversion et de réinsertion professionnelle. Ces interventions doivent permettre de promouvoir la formation continue dans des environnements professionnels ou les choses changent rapidement, notamment en raison de la numérisation.

Dans son article D.3.1, la Commission a fixé l'image du Valais qu'elle souhaite véhiculer au-delà des frontières cantonales, de manière à favoriser son essor économique. Le tourisme, dont les retombées sont multiples pour l'économie valaisanne, fait partie des éléments identitaires du Canton. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous proposons d'ailleurs de le mentionner dans la Constitution via l'article G.1.1, faudra être patient, ce sera dans le prochain bloc. Ici, nous parlons de croissance économique cantonale dans son ensemble, le tourisme, bien que conférant une notoriété mondiale à notre Canton, n'est pas l'unique domaine participant à sa croissance économique. En effet, l'industrie pharmaceutique, métallurgique, de même que le secteur de l'innovation, les énergies renouvelables, la biotechnologie, le domaine de l'intelligence artificielle, y contribuent également.

Le canton se hisse d'ailleurs au 4e rang suisse en matière de start-up. Ainsi, la volonté de la Commission a été donc de proposer un article définissant des attraits cantonaux de manière large. La proposition qui vous est soumise aujourd'hui vise notamment les objectifs suivants : souligner la qualité des industries, les petites et grandes entreprises jalonnant dans notre Canton, affirmer le fait que le Valais se distingue par sa force créative dans des domaines pointus à haute valeur ajoutée par le biais de ses instituts de recherche, ses hautes écoles et son parc d'innovation, et mettre en évidence la force des traditions, qui plus que de simples habitudes, font partie de l'identité valaisanne.

Aussi, il est indéniable que nous vivons dans une économie globalisée, de plus en plus basée sur la gestion des coûts, au détriment parfois d'un développement durable cohérent. Une gestion durable et efficace des ressources signifie notamment le maintien d'une création de chaînes de valeur de proximité en promouvant les compétences locales. Ces points doivent faire partie de la stratégie de développement économique du Canton et des communes. De ce fait, la Commission vous propose l'article D.6.1. La partie des marchés publics apparaissant dans l'amendement du PS D.6.2 a été discutée au sein de la Commission. La volonté de cette dernière avec 9 voix pour 2 contre et 1 abstention était d'inclure d'autres critères pour lutter contre les concurrences déloyales. Ce point demande une analyse plus poussée qui n'a que partiellement été réalisée jusqu'à aujourd'hui par la Commission. Ainsi, il a été décidé de ne rien formuler pour la phase 0 et de reprendre la discussion en détail lors des futures séances de Commission. Néanmoins, il semble de prime abord, que ce point des marchés publics, largement traité dans la loi, soit de l'ordre de l'outil et donc ne devrait pas être intégré à la Constitution.

Enfin, l'économie cantonale doit pouvoir profiter à toutes les régions du Canton. Les régions périphériques ne doivent surtout pas être oubliées. Seule une économie diversifiée bénéficiant d'une assise large peut être saine et compétitive pour l'ensemble du Canton.

Pour conclure, la Commission vous recommande donc d'adopter les articles, principes qu'elle propose. Elle a repris à son compte 2 amendements sur l'ensemble du bloc, l'amendement du CVPO sur l'article D.1.1 qui corrige une erreur dans la formulation initiale et puis l'amendement du SVPO pour l'article D.4.1 qui, en généralisant l'énoncé, évite des potentiels oublis. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie, les débats sur le bloc 4 sont dès lors terminés, nous pouvons passer aux votes. Nous commençons avec le principe D.1.0 nouveau. Nous votons sur l'amendement PS et Gauche citoyenne. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 70 voix contre 31 et 1 abstention.

Nous passons au principe D.1.1. Nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission avec 65 voix contre 36 et 1 abstention.

Nous passons au principe D.1.2, premier vote, nous votons sur l'amendement PS. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 75 voix contre 27 et 0 abstention. Nous passons au vote 2, nous votons sur l'amendement UDC. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement avec 76 voix contre 25 et 1 abstention. Nous passons au vote 3. Nous votons sur l'amendement Verts et Citoyens. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 70 voix contre 31 et 0 abstention.

Il n'y a pas d'amendement pour le principe D.1.3.

Nous passons dès lors directement au principe D.1.4. Lors du premier vote nous opposons la Commission en vert contre l'amendement PS en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission par 73 voix contre 28 et 1 abstention. Nous passons au vote 2. Nous opposons la proposition de la Commission en vert contre les amendements UDC et Verts de biffer cette proposition en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission par 73 voix contre 25 et 3 abstentions.

Nous passons au principe D.2.1. Nous opposons la proposition de la Commission en vert contre les amendements PS et VLR de biffer cette proposition en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez les amendements PS et VLR par 53 voix contre 47 et 2 abstentions.

Nous passons au principe D.2.2. Nous opposons le principe D.1.4 de la Commission 5 en vert, contre l'amendement VLR en rouge, qui propose de biffer la régle du sel. Le vote est lancé. Vous suivez l'amendement VLR avec 69 voix contre 20 et 13 abstentions.

Nous passons au principe D.3.1. Lors du premier vote nous opposons l'amendement CVPO en vert contre l'amendement Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous avez soutenu l'amendement de CVPO par 57 voix contre 32 et 12 abstentions. Nous passons au vote 2. Nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement CVPO en rouge cette fois. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission par 67 voix contre 32 et 3 abstentions. Nous passons au vote 3, nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement SVPO en rouge de biffer cette proposition. Le vote est lancé. Vous suivez la proposition de la Commission avec 80 voix contre 17 et 2 abstentions.

Nous passons au point D.4.1. Lors du premier vote nous opposons la proposition, l'amendement Verts et Citoyens en vert contre l'amendement VLR en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement VLR par 62 voix contre 25 et 15 abstentions. Nous passons au deuxième vote, nous opposons à l'amendement VLR en en vert cette fois contre l'amendement

PS en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez l'amendement VLR par 63 voix contre 26 et 13 abstentions. Nous passons au vote 3. Nous opposons la Commission qui a repris l'amendement du SVPO en vert contre l'amendement VLR en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission avec 76 voix contre 22 et 3 abstentions. Nous passons au vote 4. L'amendement Fabian Zurbriggen est soumis au vote, si vous vous êtes pour votez vert, si vous êtes contre votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 80 voix contre 21 et 1 abstention. Nous passons au vote 5, nous opposons la proposition de la Commission en vert contre les amendements Zukunft et Appel Citoyen de biffer cette proposition en rouge. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission par 70 voix contre 30 et 2 abstentions.

Nous passons maintenant au point D.5.1. Nous opposons la proposition de la Commission en vert contre les amendements SVPO et UDC en rouge qui proposent de la biffer. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission avec 79 voix contre 21 et 1 abstention.

Nous passons au principe D.5.1 bis. Il s'agit de l'amendement Zukunft Wallis, pour l'accepter touchez la touche verte, pour le refuser appuyez sur la touche rouge. Le vote est lancé. Vous refusez l'amendement Zukunft Wallis par 66 voix contre 34 et 1 abstention.

Nous passons au principe D.5.2, le CSPO ayant retiré son amendement, nous passons directement au vote suivant. Donc la Commission en vert est opposée aux amendements SVPO, CVPO et UDC en rouge qui proposent de biffer cette proposition. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission par 74 voix contre 27 et 1 abstention.

Nous passons maintenant au principe D.6.1. Dans ce premier vote nous opposons l'amendement CVPO en vert contre l'amendement Verts et Citoyens en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement CVPO par 41 voix contre 38 et 22 abstentions. Nous passons au vote suivant. L'amendement CVPO en vert est opposé à l'amendement de CSPO en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement de CVPO par 59 voix contre 22 et 21 abstentions. Nous passons au vote 3, nous opposons toujours l'amendement CVPO en vert contre l'amendement PS en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement de CVPO par 49 voix contre 41 et 11 abstentions. Nous passons au vote 4, nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement de CVPO en rouge. Le vote est lancé. Vous acceptez l'amendement CVPO par 52 voix contre 47 et 3 abstentions.

Nous passons au dernier vote de ce bloc. Le principe D.6.2 nouveau, nous votons sur l'amendement PS, si vous l'acceptez vous votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous avez refusé cet amendement par 66 voix contre 34 et 1 abstention.

Les votes sur le bloc 4 sont donc terminés. Je vous propose de passer directement au bloc 5. Le dernier bloc de cette Commission, qui concerne le thème de la recherche, de l'innovation, des infrastructures cantonales et du tourisme. Pour ce faire, je passe la parole à son rapporteur, monsieur Jean-Marc Savioz.

Savioz Jean-Marc, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, mesdames et messieurs les Constituantes et Constituants, la recherche, l'innovation, les nouvelles technologies sont des éléments essentiels pour une économie efficace et compétitive. La Commission a passé beaucoup de temps réfléchir au rôle que l'Etat devait jouer dans ce contexte. Par exemple lorsqu'il s'agit de promouvoir les processus d'innovation ou d'accompagner l'évolution constante du monde du travail, indépendamment du fait qu'elle soit ou non liée aux nouvelles technologies. L'innovation crée de la valeur ajoutée et se manifeste partout. Elle ne doit pas être associée uniquement à la recherche scientifique. L'innovation a lieu dans tous les secteurs et à tous les stades de la chaîne de valeur. Les nouvelles technologies peuvent être les moyens et les outils qui permettent de réaliser des innovations. Selon la Commission, le rôle de l'Etat doit être de continuer à soutenir le processus d'innovation déjà en cours dans toute sa diversité et de mettre encore mieux en réseau les acteurs concernés de la recherche

fondamentale, notamment avec l'EPFL Valais, aux entreprises valaisannes, en passant par les Hautes écoles et la fondation The Ark. L'innovation n'est pas en contradiction avec la tradition. Au contraire, les 2 éléments se complètent l'un l'autre. De même, il convient d'encourager un changement culturel afin de stimuler l'esprit d'entreprise et de susciter le plaisir d'innover. Notre société est encore caractérisée par l'aversion au risque, et la peur de l'échec. Cependant, une culture de l'échec est de plus en plus nécessaire pour permettre l'innovation. L'État doit également éviter une fracture numérique de la société causée par les nouveaux développements technologiques. Il doit promouvoir et soutenir les initiatives de formation continue ou de reconversion de certains groupes de population. Pour ces raisons, la Commission a opté pour un article de principe E.1.1 dans la Constitution cantonale afin de renforcer l'importance centrale de la recherche, de l'innovation et du numérique en Valais. La liberté de la recherche est déjà garantie par un article correspondant de la Constitution fédérale et n'a pas besoin d'être répétée au niveau cantonal.

Infrastructures cantonales : la Commission, s'est d'abord penchée sur la question de savoir ce que l'on entend par infrastructures cantonales. Il est vite apparu que différentes interprétations sont possibles. Le terme désigne-t-il uniquement des structures telles que les routes, les écoles et les hôpitaux ou incluent-ils également d'autres infrastructures, par exemple en rapport avec les nouvelles technologies, telles que les lignes à fibre optique et les structures telles que les barrages ? Il y avait également une place pour l'interprétation en ce qui concerne les bâtiments et monuments historiques, patrimoine culturel de notre Canton.

Des questions ont également été posées concernant la propriété car certaines infrastructures ne sont pas la propriété du Canton mais de Municipalités ou de particuliers. L'Etat doit-il acheter ou louer toutes les infrastructures utilisées pour des raisons stratégiques ? Les experts consultés ont pu répondre à certaines de ces questions mais un certain nombre de points sont restés en suspens. Aussi, la Commission estime que le terme infrastructures devrait être défini de manière aussi large que possible. Elle est également arrivée à la conclusion qu'elle ne voulait pas réglementer les détails d'une politique de gestion dans la Constitution et qu'il appartenait au législateur de définir une politique correspondante pour les infrastructures cantonales.

Tourisme : le Valais est connu comme un Canton touristique, ce secteur y joue un rôle considérable qui représente en effet près de 20% des emplois. De plus, le tourisme contribue au maintien des activités économiques dans les vallées latérales. Ainsi, la Commission a fait une exception à son principe de ne pas faire de liste pour retravailler l'article 15 de la Constitution actuelle en y intégrant notamment ce secteur identitaire du Valais. Il deviendrait ainsi le seul Canton à inclure le tourisme dans son texte fondamental.

La Commission n'a pas souhaité produire un article à part entière pour ce domaine. En effet, le tourisme est une des composantes parmi d'autres permettant l'essor cantonal. Un article ne devrait pas ainsi se limiter à ce point en particulier. Egalement le tourisme quatre-saisons vendu comme un potentiel moyen de pallier au changement climatique a été discuté de manière détaillée. Pour respecter le cadre que la Commission s'est fixé initialement, à savoir de ne pas développer les outils ou les moyens dans la Constitution, aucun article spécifique pour ce point n'a été retenu. Merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Jean-Dominique Cipolla.

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, à ce stade des principes, notre groupe est prêt à se déclarer d'accord avec la formulation de la Commission d'une manière générale. Cependant, sur le principe E.1.1, la rédaction que la Commission propose nous apparaît trop compliquée dans sa formulation de principe. Nous sommes disposés à voir renvoyer à la Commission cet article. En effet, nous estimons que recherches appliquées fondamentales n'ont pas lieu d'être

mentionnées expressément, mais simplement les termes recherche et développement. Tous les autres détails seront fixés en temps opportuns par les dispositions d'application de la loi.

Au principes F.1.1 à propos de la politique des infrastructures et du patrimoine, nous pensons que nos amis Haut-Valaisans, comme nos amis Haut-Valaisans, cet article doit être supprimé. Il est superfétatoire car tous ces détails seront portés dans la loi. En terminant peut-être une petite remarque d'ordre général pour ce chapitre. Un proverbe : gouverne ta bouche selon ta bourse. Je crois que jusqu'à aujourd'hui la Constituante a appliqué cette maxime puisque la frugalité de ce que l'on a appelé le repas de midi d'hier, ne nous permet pas de penser que nous avons été chiches de nos deniers. Ceci pour vous dire que notre groupe est disposé à soutenir la recherche, l'innovation, les nouvelles technologies, l'infrastructure et surtout le tourisme. Ce soutien est une évidence, mais, sur le plan financier, cela reste à concrétiser.

Ce qu'il faut dire, en terminant, c'est que le peuple valaisan demande le maintien d'un Valais attractif dans tous ses aspects du Haut au Bas-Valais, du paysage agricole jusqu'aux remontées mécaniques, en passant par le rail, la route et les airs.

Chers collègues, vous le constatez, il y a du travail. Il nous reste à retrousser les manches. Merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à madame Jenny Voeffray.

Voeffray Jenny, membre de la constituante, PDCVr

Chers membres du Collège présidentiel et chers collègues de la Constituante, pendant longtemps, le Valais ne pouvait pas compter sur la présence sur son territoire de centres académiques et pourtant nombreux sont les étudiantes et étudiants valaisans présents dans les universités ou Hautes écoles techniques. Parfois malheureusement, sans retour au canton, trouvant des carrières notamment scientifiques ou de recherche dans les institutions les ayant formés. Fort heureusement l'installation de l'EPFL apporte à nos étudiantes et étudiants d'aujourd'hui et de demain des perspectives de carrière plus élargies et oh combien intéressantes, réservées auparavant aux cantons universitaires. La recherche fondamentale, c'est quoi ? C'est un pilier, c'est un pilier non seulement sur lequel repose toute la qualité de l'enseignement dispensé dans les Hautes écoles, mais c'est surtout et particulièrement d'elle que découleront les applications plus concrètes qui permettront aux acteurs économiques de bénéficier de ces avancées. Soutenir la recherche fondamentale, c'est évidemment soutenir la modernité et l'innovation. Dans cette optique, le PDCVr soutient avec conviction l'article complet tel que rédigé par la Commission.

Concernant l'article F.1.1, notre parti salue la volonté de la Commission d'avoir inscrit un article concernant les infrastructures dans notre Constitution. En effet, celles-ci représentent et soutiennent toutes les activités publiques et sont donc le coeur du fonctionnement de l'Etat. Étant donné la grande diversité de ces infrastructures, il est évident que l'article constitutionnel doit vraiment se montrer suffisamment général pour permettre au législateur de traiter et d'adapter la politique en fonction des types d'infrastructures, en fonction des besoins et en fonction de l'organisation interne du Canton. La notion d'efficacité nous semble particulièrement importante dans cette thématique et même si la notion d'exemplarité a déjà été mentionnée au principe A.2.2, les membres du PDCVr, conscients que la formulation pourra être retravaillée ensuite en fonction des remarques soulevées, soutenons à ce stade l'article tel que formulé par la Commission.

Il en va de même pour l'article suivant, le G.1.1, la formulation proposée par la Commission nous paraît tout à fait acceptable à ce stade, en ce sens qu'elle comprend le principe qui nous semble important, le soutien aux différents secteurs de l'économie valaisanne. Même si nous avons trouvé la formule du VLR aussi adéquate, il ne nous est pas apparu essentiel à ce stade des travaux, d'étudier ou de mesurer l'impact de la différence de rédaction entre *subventionne si nécessaire* et *soutient*. Par contre, il est évident que la liste des secteurs ne doit pas être exhaustive et qu'elle doit simplement relever ceux qui sont particulièrement sensibles

dans notre Canton. Et nous sommes aussi convaincus que le tourisme, par sa transversalité, par ses effets sur un grand nombre de branches de l'économie, et par sa représentativité de l'autonomie des régions de montagne, mérite amplement la place dans cette liste.

En conclusion, l'article tel que formulé laissant au législateur une grande liberté d'action, puisque aucun secteur ne peut faire l'objet d'une exception, sera soutenu par notre groupe. Je vous remercie de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, si le groupe Appel Citoyen se reconnaît pour l'essentiel dans les propositions faites sous ce bloc, il a déposé un amendement sous le F.1.1 en lien avec la définition du patrimoine. La Commission a proposé un terme générique, simplement patrimoine. Le groupe Appel Citoyen propose de distinguer et donc d'ajouter le patrimoine naturel, le patrimoine architectural et le patrimoine bâti. Par là, nous entendons que effectivement, le patrimoine est un nom générique, un mot générique, mais un peu vague. Sous patrimoine naturel nous pouvons par exemple retrouver la région de Derborence ou le glacier d'Aletsch, sous le patrimoine architectural, nous pourrions avoir la basilique de Valère ou le château Stockalper, sous le patrimoine bâti, qui est en dehors des bâtiments déjà mentionnés, on aurait par exemple le pont du Gueuroz, le pont du Ganter, on aurait le barrage de la Dixence, on pourrait avoir la ligne historique du Lötschberg, etc.

Afin de ne pas donner un terme générique trop vague, nous proposons l'ajout de ces trois adjectifs au mot patrimoine. Merci.

Je vous remercie. Je passe la parole à monsieur Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers collègues, concernant ce bloc 5, le groupe PS Gauche citoyenne souhaite intervenir sur 2 points. Sous F.1.1 au sujet des infrastructures cantonales, notre amendement répète le principe sur la décentralisation accepté hier et nous vous demandons donc de le soutenir dans un souci de cohérence.

Au sujet du tourisme, l'article G.1.1 cite le tourisme comme une branche de l'économie, c'est tout. C'est à notre avis insuffisant et cela a déjà été soulevé par différentes interventions sous le bloc précédent.

La population valaisanne qui devra adopter notre nouvelle Constitution aura probablement de la peine à admettre que le tourisme, un des piliers de l'économie du Canton et avec une valeur symbolique très élevée, ne fasse pas l'objet de plus d'attention. C'est pourquoi le groupe PS Gauche citoyenne souhaite que le tourisme fasse l'objet d'au moins un article spécifiquement dédié, à l'instar de l'agriculture par exemple. Le texte que nous proposons est repris encore une fois presque in extenso de l'agenda 2030 des objectifs du développement durable du Canton du Valais. Je vous remercie.

Je vous remercie, je passe la parole à monsieur Vincent Luyet.

Luyet Vincent, membre de la constituante, Appel Citoyen

Chères Constituantes, chers Constituants, liebe Kolleginnen und Kollegen, l'amendement Appel Citoyen G.1.1 veut supprimer la liste d'activités économiques et l'adjectif *intéressant* de cet article. Concernant la liste d'activités, il est toujours délicat d'en faire des exhaustives car le risque est grand d'en oublier. Quid par exemple de la culture, du sport et des activités de loisirs ? C'est pourquoi nous proposons une formulation plus générale en ne gardant que le terme *toutes les branches de l'économie*.

Concernant le terme *intéressant* pour le Canton, il ne nous semble pas le plus adapté dans ce contexte et nous proposons de le remplacer par *le développement du Canton*. Merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à madame Danica Zurbriggen-Lehner.

Zurbriggen Lehner Danica, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Aus Sicht der CSPO reicht es nicht aus, wenn der Staat eine vorbildliche, effiziente und umweltfreundliche Politik für Infrastrukturen und Kulturerbe definiert, er muss sie auch betreiben. Deshalb möchten wir diesen Begriff im Grundsatz F.1.1. ergänzen, ebenso den Begriff "materiell", da es sich beim Artikel um kantonale Infrastrukturen handelt. Bei der von der Kommission vorgeschlagenen Aufzählung in Artikel G.1.1. fehlt aus unserer Sicht der Dienstleistungssektor. Gleichzeitig unterstützen wir die Abänderungsanträge der CVPO und des Appel Citoyens. Die Schwierigkeit bei Aufzählungen ist jeweils, keinen relevanten Punkt wegzulassen und einen Artikel mit Blick auf zukünftige Entwicklungen nicht allzu abschliessend zu formulieren. Sollte jedoch eine Aufzählung gewünscht sein, beantragen wir den Begriff Dienstleistung zu verwenden. Danke.

Je vous remercie, je passe la parole à Monsieur Philippe Bender.

Bender Philippe, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames, messieurs, le groupe VLR sous ce chapitre recherche et innovation, nouvelles technologies, partage de manière générale et franche le travail de la Commission 4. Toutefois, il a proposé quelques amendements et quelques précisions soit de formulation, soit aussi de fond.

Mais enfin, avant de commencer à aborder ces petites remarques, permettez-moi ici, sans cultiver un orgueil partisan démesuré, de rappeler l'oeuvre du Conseiller d'Etat Bernard Comby, et l'action décisive de tous les entrepreneurs et banques valaisannes dans le domaine de la recherche, de l'innovation, des nouvelles technologies. En ce qui concerne le point F.1.1, sous infrastructures cantonales, le groupe a déposé un amendement mais, en fin de compte, il pourrait se rallier à la Commission. La mention exemplaire, même si le Valais, je sais, c'est le nombril du monde, me semble quand même sujette à un scepticisme de bon aloi.

En ce qui concerne le tourisme, tout ce qui est groupé sous H.1.1, le groupe VLR a déposé un amendement qui supprime la formule *si nécessaire* et rajoute *tous les secteurs d'activité*, notamment dans l'intérêt d'une meilleure contribution. Mais il est prêt, à ce stade des débats, à partager le point de vue de la Commission 4. Le groupe VLR, par contre, se félicite de voir enfin l'activité touristique figurer telle quelle dans un projet de Constitution. Le seul signe d'une évolution majeure de notre économie et de notre société, entamée en 1900 par l'entrée dans l'ère industrielle, en 1950 par les grands basculements entre le secteur primaire et les autres secteurs économiques et, à l'aube de l'an 2000, par l'entrée dans l'ère numérique. Il reste maintenant à paver par la loi et les investissements du Canton, des régions et des communes et du secteur privé aussi qu'il ne faut pas oublier, cette voie qui nous conduira vers un tourisme de qualité, respectueux de l'environnement, valorisant notre culture et notre patrimoine historique.

Je terminerai en rompant une lance, pour la plus vieille activité de ce Canton, l'agriculture, la Commission 5 et la Commission 4 devront impérativement régler cette question, rassurer les esprits du monde paysan qui sont aujourd'hui envahis par une sorte de désespérance. En effet, la situation du monde agricole est grave. La situation du monde vigneron surtout être très grave. Aujourd'hui, les gens sont à 2 doigts de déposer le bilan, sont à 2 doigts de quitter leur activité qui a fait leur vie. Et je dis ceci, que ces travaux, que cette Constituante pense de manière, je dirais charnelle, à tout ce monde-là, qu'il fasse figurer dans la Constitution cette idée majeure d'un Etat social et d'un Etat solidaire, d'un Etat moderne, c'est-à-dire d'aider, de rassurer ceux qui travaillent dans le plus vieux secteur, l'agriculture. L'agriculture, pays, paysan, paysage, l'agriculture qui a

fait ce pays, qui a imprégné une civilisation, qui a imprégné nos esprits, nos moeurs et nos comportements, je vous remercie.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Romano Amacker.

Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Geschätzte Frau Präsidentin, werte Kolleginnen und Kollegen, der Tourismus ist ein wichtiger Wirtschaftszweig, das wurde bereits zuvor oftmals angetönt. Gerade in Seitentälern und Bergregionen kommt dem Tourismus eine wichtige Rolle für Wohlstand und Arbeitsplätze zu. Aus meiner Sicht wäre es aber falsch, Postulate wie den "4 Saisons Tourismus" in der Verfassung zu verankern. Die Verfassung ist dazu viel zu starr. Touristische Strategien müssen sich wie alle unternehmerischen Strategien den Kundenbedürfnissen anpassen und sich auf veränderte Marktsituationen anpassen. Es obliegt aus meiner Sicht nicht dem Staat, Tourismusstrategien festzulegen. Dies ist die Aufgabe der touristischen Leistungsträgern, welche viel näher an der Praxis und den lokalen Gegebenheiten sind. Der Vorschlag der Kommission ist hingegen aus meiner Sicht genau die richtige Version. Hierbei wird der Tourismus als wichtiger und identitätsstiftender Wirtschaftszweig erstmals in einer kantonalen Verfassung in der Schweiz berücksichtigt. Wir würden hierbei eine verfassungsmässige Grundlage für Gesetze wie das Bergbahngesetz oder das Tourismusgesetz schaffen. Entgegen der Kritik von einigen Vorrednern erfasst der Vorschlag der Kommission alle Wirtschaftszweige. Ich verweise Sie gerne auf die Generalklausel welche heisst "und allgemein alle Wirtschaftszweige die für den Kanton von Interesse sind". Es wird also kein Wirtschaftssektor vergessen, auch kein zukünftiger Wirtschaftssektor wird vergessen aufgrund von dieser Generalklausel. Etwas irritiert, ja schon gar enttäuscht, war ich vom Abänderungsantrag der VLR, welche das Wort "wenn nötig" streichen will. Geschätzte Kolleginnen und Kollegen der VLR, Eigenverantwortung, private Initiative muss Vorrang haben und nur wenn es die private Initiative, die Eigenverantwortung nicht schafft, nur dann muss der Staat eingreifen und fördern und daher ist dieser Begriff "wenn nötig" elementar und wichtig. Im Sinne der Subsidiarität bitte ich Sie daher, dieses Element "wenn nötig" beizubehalten. Herzlichen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Je vous remercie, je passe la parole à Monsieur Lukas Kalbermatten.

Kalbermatten Lukas, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Anwesende, im Block 5 behandeln wir den Teil Tourismus, um dann unter G.1.1. zu schreiben, der Staat fördert im Rahmen seiner Möglichkeiten Landwirtschaft, Handwerk, Tourismus, Industrie und so weiter. Wir denken deshalb, der Titel G. sollte nicht Tourismus heissen. Wir bitten die Kommission deshalb, diesen Titel zusammen mit D.3. Wirtschaftsentwicklung zusammenzufassen oder das neu zu überdenken. Bleibt der Artikel bestehen, finden wir wieder einer dieser Aufzählungen, die nicht abgeschlossen ist. Deshalb gibt es ja schon jetzt einen Antrag der CSPO zur Aufnahme eines neuen Sektors. Also warum dann nicht einfach eine offene Schreibweise, die nichts ausschliesst. Aber wie von einigen Vorrednern schon gesagt ist der Bereich Tourismus, sein Stellenwert muss von der Kommission noch einmal überdacht und neu aufgelegt werden. Tourismus ist nicht gleich Wirtschaftsförderung, im Moment finden wird den Tourismus in beiden Vorschläge nur unter Wirtschaftsförderung. Hier bitte ich die Kommission, noch einmal über die Bücher zu gehen und ich denke als Hotelier wäre ich gern bereit einmal in die Kommission zu kommen und über den Stellenwert vom Tourismus und was das alles bedeutet zu sprechen und mein Nachbar Schürch, auch Hotelier und nächstens Präsident der Gemeinde Grächen, wäre sicher auch gerne dabei, um da beizutragen. Besten Dank.

Je passe la parole maintenant à Monsieur Martin Schürch.

Schürch Martin, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Ja, liebe Kolleginnen, liebe Kollegen. Nein, ich habe kein Verständnis, dass wir in einer Verfassung definieren, dass wir Werbung machen im Wallis zu leben, aber keine Werbung machen, um im Wallis Ferien zu machen. In der Verfassung vom Tourismuskanton Wallis erscheint das Wort Tourismus im besten Fall einmal und dann erst noch in einer Aufzählung der verschiedenen Wirtschaftszweige. Und nein, ich gebe keine Stimmempfehlung ab, Sie machen sowieso das Gegenteil. Einzig eine Bitte an die Kommission 4, überlegt, ob der Tourismus in unserem Kanton keinen grösseren Stellenwert hat. Danke.

Je vous remercie, il n'y a pas de nouvelle demande de la parole, je passe maintenant la parole à la vice-présidente de la commission Madama Monika Holzegger.

Holzegger Monika, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Frau Präsidentin, liebe Kolleginnen und Kollegen, die Arbeit für den Block 5, der sich mit sehr aktuellen Themen befasst, war sehr fordernd. In den Beratungen wurden manchmal Elemente angesprochen, die gemäss Reglement in die Zuständigkeit anderer Kommissionen gehören. Ich denke dabei insbesondere an die Aus- und Weiterbildung, die direkt mit dem Thema Forschung und Innovation zusammenhängt. Ausserdem haben uns die Debatten manchmal von der Verfassungsebene entfernt, da die Themen sehr spezifisch sind, namentlich im Bereich über den Tourismus und die neuen Technologien. So sind wir ausgehend von sehr weit gefassten Themen zu der Formulierung von 3 Grundsätzen gelangt. Dies sollte nicht als Faulheit der Kommission interpretiert werden, sondern war vielmehr dem Willen der Kommission geschuldet, den erteilten Auftrag zur Ausarbeitung einer Verfassung zu respektieren. Im Artikel F.1.1. vertritt die Kommission 4 die Auffassung, dass der Staat seine Infrastrukturen auf vorbildliche, effiziente und nachhaltige Weise verwalten muss. Ein entsprechender Artikel in der Verfassung sollte dieser Aufgabe die gewünschte Bedeutung geben. In dem vorgeschlagenen Artikel bezieht sich die Kommission auf Infrastrukturen und Kulturgüter im weitesten Sinne. Unter dem Begriff Infrastruktur werden Einrichtungen verstanden, wie beispielsweise öffentliche Verwaltungsgebäude, Schulen, Spitäler, Strassen usw.. Der Begriff Kulturgut umfasst sowohl materielles als auch immaterielles Erbe, lebendige Traditionen wie die Tambouren und Pfeifer, die "Tschäggete" im Lötschental, die Gottesfeier in Savièse usw.. Es stimmt, dass die Kulturgüter, beziehungsweise das kulturelle Erbe, als Grundsätze auch in anderen Kommissionsberichten auftauchen. Die Kommission 5 und 6 haben ebenfalls Artikel zum Kulturerbe definiert. Folglich muss unseres Erachtens im Anschluss an die Grundsatzdebatte mit den Kommission 5 und 6 eine Abstimmung über eine einheitliche Definition des Artikels erfolgen, darauf hat auch Herr Lovey bereits hingewiesen.

Zum Tourismus, ein Thema, da kann Herr Schürch und Herr Kalbermatten versichert sein, das mir auch persönlich sehr sehr am Herzen liegt und in diesem Sinne, wenn ich die Debatten verfolgt habe, auch schon zu Block 4 und zu Block 5, war ich sehr sehr glücklich, wie stark Sie den Tourismus unterstützen, das ist in Ihren Voten sehr klar zum Ausdruck gekommen. Und es gibt zwei Themen, das sehe ich auch so, einerseits die Promotion und andererseits dem Tourismus als Sektor als Branche, die nötige Wertschätzung zukommen zu lassen. Wir wissen selber, dass die Auflistung, wie sie jetzt im Artikel G.1.1. gemacht wurde, wahrscheinlich noch nicht das Ideal ist, das wurde hier mehrmals gesagt und auch Voeffray hat das erwähnt. Wir sind jetzt in der Grundsatzdebatte und da müssen Sie uns erlauben, dass es jetzt mal ein erster Wurf war. Uns war es sehr wichtig, den Tourismus zu erwähnen und da sehe ich schon persönlich eine grosse Innovation, weil wir sind der erste Kanton für die ganze Schweiz, der das machen würde. Aber geben Sie uns die Möglichkeit und wir werden das tun mit all dem, was sie heute hier gesagt haben, dass wir diese Voten mitnehmen können in die nachfolgende Debatte und das dann diskutieren können.

Im Wallis hängt fast jeder 5. Arbeitsplatz direkt oder indirekt vom Tourismus ab. Gemäss Studien generiert der Tourismus 15% an der Wertschöpfung des jährlichen Bruttoinlandsprodukt

im Wallis, zählt man die indirekte Wertschöpfung hinzu, sind es sogar 25%. Diese beeindruckenden Zahlen werden derzeit auch durch das grosse Engagement der Walliser Regierung untermauert, die im Kampf gegen das Coronavirus alles in ihrer Macht stehende tun will, damit die nächste Wintersaison unter Einhaltung der geltenden Schutzmassnahmen stattfinden kann. Der Tourismus hat aber nicht nur eine wirtschaftliche Bedeutung. Die Branche ist auch für den sozialen Zusammenhalt in der Walliser Gesellschaft und die Dezentralisierung der wirtschaftlichen Aktivitäten sehr wichtig. Der Tourismus sorgt für Arbeitsplätze abseits der grossen Talzentren und begünstigt so, dass Bergtäler weiter bewohnt und attraktiv bleiben. Gleichzeitig leisten die touristischen Anbieter einen wichtigen Beitrag zur Arbeitsmarktfähigkeit von schlecht qualifizierten Personen. Diese ausgleichende Funktion verstärkt die Bedeutung des Tourismus als transversalen Wirtschaftszweig der als Querschnittssektor auch die Entwicklung anderer Sektoren wie das Bauwesen und die Dienstleistungsbranche mitbeeinflusst. Warum dem Tourismus angesichts seiner grossen volkswirtschaftlichen Funktion bisher nicht die angemessene Wertschätzung, insbesondere auch auf nationaler Ebene zukommt, hängt wahrscheinlich mit seiner Identifikation zusammen. Tourismus ist primär nachfrageseitig definiert. Jede und jeder von uns fühlt sich, wenn er oder sie eine andere Region besucht, als Tourist oder Touristin. Angebotsseitig verhält es sich jedoch anders. Hotel- und Gaststättenbetreiber fühlen sich primär der Gastrobranche verpflichtet, Produzenten regionaler Erzeugnisse der Landwirtschaft usw. Als Touristiker fühlen sich vor allem die Mitarbeitenden der Tourismusorganisationen, welche für die Vermarktung einer Region zuständig sind. Entsprechend fehlt dem Tourismus auch ein konsequentes Lobbying, wie es in anderen Branchen üblich ist. Um diesen Aspekten Rechnung zu tragen und eine verfassungsmässige Verankerung der aktuellen Gesetzgebung, zum Beispiel für das Bergbahngesetz oder das Sportgesetz sowie künftigen Gesetzesinitiativen zu ermöglichen, wie das auch Romano Amacker bereits ausgeführt hat, wollen die Mitglieder der Kommission den Tourismus als branchenübergreifenden bedeutsamen Wirtschaftszweig in die kantonale Verfassung aufnehmen. Damit wäre das Wallis der erste Schweizer Kanton, der die Wichtigkeit des Tourismus durch seine namentliche Erwähnung in der Verfassung anerkennt. Eine Mehrheit der Abänderungsanträge bezog sich auf begriffliche Anpassungen, nicht zuletzt in Bezug auf Nachhaltigkeit. Wir haben diese nicht berücksichtigt, weil sie als Querschnittselement für alle staatlichen Aufgaben in Block 2 allgemein formuliert wurden. Aus diesem Grund hat die Kommission keine Abänderungsanträge angenommen und schlägt Ihnen vor, die Grundsätze wie in unserem Bericht aufgeführt, anzunehmen. Besten Dank für ihre Aufmerksamkeit.

Je vous remercie, nous avons donc terminer les débats sur le bloc 5, nous pouvons passer au vote.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Nous avons donc terminé les débats sur le bloc 5, nous pouvons passer aux votes. Nous commençons avec le principe E.1.1, dans ce vote nous opposons la Commission en vert contre l'amendement UDC en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez la Commission avec 88 voix contre 14 et 0 abstention.

Nous passons au principe F.1.1, dans ce premier vote nous opposons l'amendement du CSPO en vert contre l'amendement Appel Citoyen en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement CSPO par 43 voix contre 26 et 33 abstentions. Nous passons au vote 2. Nous opposons la proposition de la Commission en vert contre l'amendement CSPO en rouge cette fois. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission avec 75 voix contre 27 et 0 abstention. Nous passons au troisième vote. Il s'agit de l'amendement VLR si vous l'acceptez votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 62 voix contre 40 et 0 abstention. Nous passons au vote 4 sur l'amendement PS. Si vous l'acceptez, votez vert si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 63 voix contre 37 et 2 abstentions. Nous passons au vote 5. Nous opposons la proposition de la Commission en vert

contre l'amendement SVPO en rouge qui propose de la biffer. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission avec 78 voix contre 23 et 1 abstention.

Nous passons au principe G.1.1. J'attire votre attention sur une modification du plan de vote pour le vote 7, l'amendement PS et Gauche citoyenne est à considérer comme un article supplémentaire sur le tourisme. Donc nous commençons par le vote 1 sur l'amendement CSPO, si vous l'acceptez votez vert, si vous le refusez votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 67 voix contre 29 et 3 abstentions. Nous passons au vote 2 sur l'amendement Verts et Citoyens, si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 69 voix contre 34 et 0 abstention. Nous passons au vote 3 sur l'amendement VLR. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Le vote VLR est accepté avec 51 voix contre 48 et 3 abstentions. Nous passons au vote 4 sur l'amendement Appel Citoyen. Si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Cet amendement est refusé avec 69 voix contre 31 et 1 abstention. Nous passons au vote 5 sur l'amendement CVPO. Si vous l'acceptez, vous votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 72 voix contre 30 et 1 abstention. Nous passons au 6ème vote. Nous opposons la Commission en vert un contre les amendements CVPO et Appel Citoyen en rouge, qui propose de supprimer la liste des secteurs économiques. Le vote est lancé. Vous suivez la Commission par 72 voix contre 29 et 1 abstention.

Nous passons maintenant au dernier vote de ce bloc le vote 7. Nous votons sur l'amendement PS et Gauche citoyenne. Il s'agit donc d'un article supplémentaire sur le tourisme. Si vous acceptez cet amendement, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 52 voix contre 48 et 2 abstentions.

Nous avons terminé de traiter la Commission 4, je remercie la Commission pour son travail.

2. Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 5 **Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 5**

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Sans transition nous allons directement passer à la Commission 5 qui a été en charge des tâches de l'Etat II, à savoir le développement territorial et les ressources naturelles, cette Commission est présidée par monsieur Matteo Abächerli, monsieur Grégoire Vannay en est le vice-président et monsieur Narcisse Crettenand, le rapporteur. Nous débutons avec le débat sur l'entrée en matière et je passe la parole à son rapporteur, monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, la Commission 5 a, comme l'a dit notre présidente, comme mission de traiter les tâches de l'Etat II qui concernent le développement territorial et les ressources naturelles. J'aimerais en préambule souligner l'excellente collaboration et l'excellent état d'esprit qui a régné au sein de la Commission tout au long des travaux de cette première phase. J'aimerais aussi remercier en particulier notre président Matteo Abächerli qui a dirigé les travaux de la Commission de mains de maître, avec ses qualités de rassembleur, dans un esprit consensuel, avec un souci permanent de concertation et l'objectif d'écrire une Constitution moderne et pragmatique pour le Valais.

Merci à tous les collègues de la Commission pour votre collaboration et votre contribution à la rédaction du rapport avec un merci particulier à Jacques Blanc. Merci aussi à l'excellente secrétaire Daniela Fux Zurbriggen.

Pour remplir sa mission, notre Commission est partie d'une feuille blanche et a travaillé de manière systématique en 3 phases : une première phase créative, collecte d'informations, visites sur le terrain, participation à diverses présentations, brainstorming, discussions, échanges. Lorsque vous faites une séance chez notre collègue Peter Burri à Embd, commune plus pentue encore qu'Isérables et ce n'est pas peu dire, il n'y a pas besoin de beaucoup de discours pour s'imprégner la problématique de l'agriculture de montagne. Une deuxième phase de débat sur le contenu, tri des informations, analyse, détermination des objectifs, synthèse des décisions, une troisième phase de concrétisation, rédaction d'un avant-projet de rapport, prise de position sur les articles, amendements, débat, décisions, adoption des articles puis rédaction du rapport pour la lecture préliminaire, rapport qui vous a été soumis.

Concernant le mandat, notre Commission, je le rappelle, a été chargée des tâches de l'Etat II, développement territorial et les ressources naturelles composées des 8 thèmes suivants : développement territorial, mobilité, énergie et climat, ressources naturelles, production et consommation, nature et paysage, agriculture et biodiversité.

Dans les considérations générales, on peut dire que les travaux de la Commission ont été initiés par la recherche du maximum d'informations pertinentes se rapportant aux thèmes assignés. Nous avons fait ensuite une large concertation sur les objectifs qui semblent prioritaires, eu égard à l'actuelle situation de notre Canton et aux défis qui se présenteront dans les années à venir. En principe, on devrait rédiger une Constitution pour plusieurs générations. Au niveau de la répartition des tâches entre les différentes commissions, nous avons décidé de traiter tous les thèmes assignés, charge à la Commission de coordination de clarifier ces répartitions si nécessaire. Les propositions de la Commission citoyenne, ateliers et plateforme, ont également été discutées, comparées avec le travail de la Commission puis intégrées dans les décisions de la Commission.

Nous nous sommes efforcés de reprendre des éléments de la Constitution fédérale uniquement pour préciser certains aspects particuliers. De même, nous avons pris tout le soin nécessaire à respecter les différents principes, notamment celui de l'autonomie communale et ceux résultant des autres dispositions juridiques de caractère impératif. Par souci de concision, les propositions qui sont du niveau d'une loi ou d'un règlement d'exécution n'ont pas été reprises. Nous estimons qu'une Constitution cantonale n'a pas à reprendre systématiquement toutes les notions de la Constitution fédérale. Elle peut se limiter à énoncer les principes généraux et laisser le soin au législateur, le Grand Conseil et le peuple de définir les points de détail dans une loi d'application.

Enfin, d'avoir la même compréhension des termes utilisés, nous avons défini certains termes qui figurent dans le rapport, comme par exemple le mitage du territoire, l'écomobilité, l'économie circulaire, etc. dans un paragraphe intitulé terminologie. Les principales innovations par rapport à la Constitution actuelle, en ce qui concerne les thèmes assignés à notre Commission, nous relevons la nécessité d'une large adaptation de plusieurs éléments liés à l'agriculture, à l'environnement, à la biodiversité, à la nature et au paysage. Il en est de même au niveau du concept de mobilité qui est en profonde mutation, eu égard notamment aux évolutions technologiques. La législation sur le développement territorial ayant récemment été mise à jour, les adaptations constitutionnelles sont plus simples à appréhender. Elles doivent toutefois privilégier un développement à haute-valeur ajoutée, ainsi que contribuer à une croissance qualitative et durable. Dans les principes généraux, nous avons traité 3 éléments : premièrement, le développement durable, le développement durable devrait être une préoccupation permanente de l'Etat et, à ce titre, figurer au niveau constitutionnel supérieur, soit dans les dispositions générales de la Constitution. De l'exemplarité de l'Etat. L'exemplarité de l'Etat devrait également concerner les domaines comme l'énergie, des produits de proximité, les ressources naturelles, le climat, l'environnement, etc. le Canton se donne aussi un devoir d'exemplarité dans le cas des acquisitions qui sont de sa compétence, les hôpitaux, écoles notamment. Finalement, l'exemplarité de l'Etat doit se trouver dans toutes ces tâches. Le troisième principe, celui de l'égalité, l'Etat doit appliquer le principe d'égalité en droit. Il devrait aussi appliquer le principe d'égalité de traitement

ou d'équité, par exemple, au niveau de la mobilité entre la plaine et la montagne, entre les villes et les vallées latérales. Ces 3 principes doivent être des principes généraux qui guident l'action de l'Etat et figurer dans les principes, dans les dispositions ou les principes généraux de la Constitution. Il n'est donc pas nécessaire de revenir dans chaque thématique avec ces principes. Pour la suite des débats, j'interviendrai dans les blocs des différents thèmes. Je vous remercie de votre attention.

Merc monsieur le rapporteur, je passe la parole maintenant à monsieur German Eyer.

Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Frau Präsidentin, sehr geehrte Damen und Herren, wir schreiben die Verfassung für unsere Kinder, Enkel und Urenkel. Wir haben es in der Hand, die Weichen für unsere nächsten Generationen jetzt zu stellen. Es ist eine der grössten Herausforderungen, zweifelsohne der Klimawandel mit den immer höher steigenden Temperaturen. Vom Klimawandel sind die Bergkantone überdurchschnittlich betroffen. Bei uns steigen die Temperaturen schneller und die Konsequenzen sind dramatischer. Das Wegschmelzen der Gletscher, überdurchschnittliche Niederschlagsmengen in kürzester Zeit, immer mehr Murgänge und Lawenniedergänge, diese Entwicklung ist für das Wallis nicht nur aus ökologischer Sicht, sondern auch aus ökonomischer Sicht problematisch, weil die Massnahmen gegen den Klimawandel im Berggebiet riesige Kosten verursachen. Die Kommission 5 geht in ihrem Bericht über die Raumentwicklung und natürlichen Ressourcen auf diese Problematik ein. Die Stossrichtung stimmt, es fehlen die konsequenten Schlussfolgerungen. Insbesondere scheint uns richtig, dass der Langsamverkehr gezielt in die Kantonsverfassung aufgenommen wird, damit dieser im ganzen Kanton und vorab in den Städten und Agglomerationen gezielt gefördert wird.

Was die Energiepolitik betrifft, welche einen direkten Zusammenhang mit unserem Klima hat, schlägt die Kommission vor, dass die einheimische Energieerzeugung begünstigt und der Kanton Massnahmen zur Verbesserung der Energieeffizienz fördert. Mit begünstigen und fördern ist es nicht getan. Hier müssen verbindlichere Pflöcke eingeschlagen werden. Kein anderer Kanton hat ein höheres Interesse an der Klimaneutralität als das Wallis. Wer heute noch behauptet, ein CO₂ - und klimaneutrales Wallis mit seinen natürlichen Ressourcen Wasser und Sonne sei nicht umsetzbar, ist ein energetischer Nichtschwimmer und sollte sich dringend mit der Forschung und Entwicklung in dieser Branche auseinandersetzen.

Noch ein Wort zur Landwirtschaft, die Kommission schlägt vor, dass der Kanton attraktive Arbeitsbedingungen sicherstellt. Das mag gut und recht sein. Ich habe in diesem Rat heute schon einmal über Mindestlöhne gesprochen. Es gibt keine andere grössere Branche in diesem Kanton, in welchem tiefere Löhne bezahlt werden als in der Landwirtschaft. Die Erntepflücker und polnischen Knechte im Rebbau oder im Obstbau verdienen knapp 13 Franken die Stunde und das bei 55 Stunden die Arbeitswoche. Und zusätzlich wird diesen armen Schluckern vielfach noch ein beträchtlicher Teil für Logie in einer armseligen Behausung abgezogen. Über diese Schande wird in unserem Kanton selten bis nie gesprochen, weil diese Ausgebeuteten im Gegensatz zur Landwirtschaft keine Lobby haben. Wir haben es jetzt in der Hand, dass in der Landwirtschaft zumindest existenzsichernde Löhne ausbezahlt werden. Wir haben einen entsprechenden Antrag eingereicht. Darüber mehr in der Detailberatung. In diesem Sinne ist die Fraktion Zukunft Wallis für Eintreten.

Je remercie, je passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Rey.

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, le groupe VLR a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Commission. Le groupe relève que les principales tâches de l'Etat liées aux thèmes de la Commission ont été traitées, que les propositions émises sont pragmatiques, qu'elles intègrent les enjeux d'aujourd'hui et de demain, même si parfois elles

manquent de précision. Nous y reviendrons au besoin dans les discussions sur les différents blocs. Notre groupe appuie le choix fait par les commissaires de ne reprendre des éléments de la Constitution fédérale qu'en cas de précisions nécessaires et d'éviter d'intégrer des propositions trop proches d'une loi ou d'un règlement d'application. Le groupe VLR relève également le souci de la Commission de respecter certains principes comme l'autonomie communale et les dispositions juridiques de caractère impératif.

Le groupe soutient également la rédaction de principes généraux tels que ceux du développement durable, de l'exemplarité de l'Etat et le principe d'égalité, principes généraux qui devront être affinés conjointement avec la Commission 4 principalement, de manière à édulcorer le texte en évitant de reprendre ces principes forts dans différents articles. Le groupe VLR a déposé peu d'amendements et globalement soutiendra la Commission dans ses propositions. Il est donc favorable à une entrée en matière pour cette Commission et il félicite la Commission pour la qualité de son travail. Merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Vincent Günther.

Günther Vincent, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente, mesdames et messieurs, je prends ici la parole au nom de ma jeune collègue Léa Rouiller qui n'a pas pu nous rejoindre aujourd'hui mais qui vous salue cordialement. J'espère que ce matin, en venant à Martigny, vous avez apprécié les paysages naturels valaisans, ces paysages qui font la fierté de nos coeurs mais qui, lentement tendent à disparaître sous l'urbanisation de nos territoires. Même si nous refusons parfois de l'admettre, nous faisons partie du problème. Maintes études scientifiques nous l'affirment. Ne nous décourageons pas, nous faisons également partie de la solution. Petit, ma mère me disait toujours qu'il faut apprendre de ses erreurs et de les réparer. Nous avons aujourd'hui le pouvoir d'agir sur notre avenir et sur celui des générations futures. Il est temps d'affronter nos erreurs et de nous mettre en oeuvre pour sauvegarder notre patrimoine naturel. N'oublions pas que nous sommes dépendants de notre environnement. Malgré nos envies de liberté et de pouvoir absolu, nous ne resterons toujours que de simples êtres humains. Prenons soin de la biodiversité, des milieux naturels et du paysage tout comme nous prenons soin de nos maisons. Il en va de notre devoir. Le travail de la Commission 5 montre que l'importance de la préservation de l'environnement et du climat sont des thématiques qui ont été bien abordées. La Commission est acquise aux notions de durabilité et de recyclage et met notamment en avant la production locale, respectueuse de l'environnement.

Les amendements que nous avons déposés visent à préciser certaines notions abordées en incluant parfois une notion d'anticipation, notamment pour les besoins de la mobilité du futur ou pour les effets liés au changement climatique ou pour proposer de nouveaux principes, notamment en lien avec la consommation et la production. L'État du Valais, au travers de sa stratégie et son programme de développement durable, a déjà défini les premiers pas vers un Canton plus respectueux de sa population et de l'environnement dans lequel elle vit.

Le Valais peut devenir pionnier grâce aux décisions que l'Assemblée Constituante va prendre aujourd'hui. N'ayons donc pas peur de prendre des mesures ambitieuses et de donner un cadre constitutionnel aux actions déjà initiées par l'Etat. Le groupe des Verts et Citoyens salue le travail fourni par la Commission et entre en matière sans réserve sur son rapport. Merci pour votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames et messieurs, chers collègues, cette Commission a traité de thèmes qui représentent un moment fort dans la visée d'unité du Canton. La plaine, la montagne, les 2 régions linguistiques. Effectivement, c'est lorsque l'on parle à la fois de

développement territorial et de ressources naturelles en les respectant tous 2, qu'on sent bien à quel point le Canton et un, du sommet de ces cimes jusqu'au Rhône. Nous avons été sensibles chez Appel Citoyen, au travail qui été fait, aux propositions faites sous le développement territorial en ajoutant des thématiques qui sont chères aux préoccupations actuelles et qui vont prendre de plus en plus d'importance dans le futur, à savoir la mobilité douce. Comment faire en sorte que des gens aient toujours envie de vivre dans les vallées latérales et non pas simplement d'y passer un séjour de vacances, tout en travaillant sur place, voire en allant travailler en plaine ? Quels types de mobilité encourager et soutenir ? Le thème de l'énergie aussi est un thème qui est très important pour notre Canton. Nous sommes sensibles à la notion d'une production et d'un approvisionnement qui soient indigènes. Il est important que le Canton du Valais affirme une volonté d'autonomie ou d'accès à une certaine forme d'autonomie en matière d'énergie, ceci sous l'angle de l'efficience énergétique ou sous celui de la neutralité carbone qui est visée. Les ressources naturelles s'inscrivent effectivement sous le signe d'une visée de durabilité. Il est important que le Canton du Valais s'engage à tout faire, à tout mettre en oeuvre pour que ces ressources, et en particulier l'eau, soient accessibles, comme elle l'est aujourd'hui et qu'on ne devienne pas dépendants très rapidement de ressources externes.

Nous avons pris connaissance de ce qui figure sous les chapitres de l'agriculture, de sylviculture. Nous avons apprécié des thématiques liées à la biodiversité, à l'environnement. Un tout petit peu surpris quand même de ne pas trouver la mention expresse de la viticulture. On parle certes d'agriculture, on parle de sylviculture, mais le monde très particulier de la viticulture qui ne concerne pas que la vigne, mais qui concerne tout ce qui touche à la production et à la culture du vin, de la cave et de la convivialité, à nos yeux, méritait une mention, nous y reviendrons tout à l'heure dans les amendements. Amendements que Appel Citoyen déposera aussi bien dans la notion de réduction des déchets que de l'exploitation des ressources naturelles par l'Etat et surtout dans la délégation à des tiers, cette possibilité d'exploitation.

Et puis, surtout, nous proposerons l'ajout, puisque en lisant le rapport, ce thème, on le voit bien qu'il a été traité, puis finalement évacué, nous souhaitons réintégrer un chapitre qui s'appelle production et consommation, nous y reviendrons tout à l'heure dans les amendements. Pour l'instant, nous affirmons notre reconnaissance à l'endroit des membres de la Commission et Appel Citoyen entre en matière. Merci.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Rafael Welschen.

Welschen Rafael, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Werte Damen und Herren Verfassungsräte, werte Präsidentin, die CVPO Fraktion dankt der Kommission 5 unter dem Präsidium von Matteo Abächerli für ihre zielgerichtete und effiziente Arbeit. Die Kommission 5 hat sich in ihrer Arbeit an das gehalten, was landauf landab als Wahlkampfmotto propagiert wurde, seither aber offenbar in Vergessenheit geraten ist. Gemeint ist hier die sogenannte schlanke Verfassung. Wie keine andere Kommission hat sich die Kommission 5 auf das Wesentliche beschränkt und mit wenigen Ausnahmen auf unnötige Wiederholungen der Bundesverfassung verzichtet. Zugunsten einer schlanken Verfassung wurde ebenfalls auf Vorschläge verzichtet, die auf Gesetzes- oder sogar auf Verordnungsstufe zu regeln sind. Insofern ist es aus Sicht der CVPO Fraktion nicht zu begrüssen, den von der Kommission erarbeiteten Text durch eine Flut von Abänderungsanträgen wieder aufzublähen. Die CVPO spricht sich für Eintreten aus. Besten Dank.

Je vous remercie, je passe la parole à Madame Kamy May.

May Kamy, membre de la constituante, PDCVr

Mesdames et messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, à la veille de l'écriture de la Constitution de 1977, le Valais était ce Canton enlisé dans une économie de subsistance. Se réunir en 1977 c'était avant tout sauver le Valais de la paupérisation

de sa population, c'était d'éviter la catastrophe économique, maîtriser l'émigration grandissante et forcée de familles poussées par le désespoir. La Constitution de 1907 et les lois agricoles qui s'ensuivirent donnèrent une saveur à notre Valais, elle lui donna le goût du progrès, routes, barrages, tunnels, rien semblait l'arrêter, avec les dégâts collatéraux que nous connaissons. Nous avons déjoué l'aléa des saisons. Nous avons mis fin à notre soumission au temps, nous tenions notre avenir dans nos mains.

Mais trêve d'illusions, aujourd'hui notre quotidien nous rappelle à la réalité, la mondialisation a fait exploser les cadres de la rationnelle consommation, de la raison sociale et de l'humanisme. Le rêve d'un monde meilleur sous l'égide d'un profit sans cadre est échu. En 2020, nous devons nous montrer responsables et innovants. Nous devons retrouver notre capacité à nous émerveiller dans une temporalité retrouvée. Or, pour entrer dans le progrès il est nécessaire d'être à la fois conscient de ses capacités, fier de ses atouts et de sa culture et responsable face à l'avenir. C'est le secret d'un monde qui inscrit son progrès et son essor dans la durabilité.

Le Valais n'a pas attendu la Constituante pour prendre ce tournant nécessaire vers plus de professionnalisme et de qualité. Sans répéter la Constitution fédérale, apportons un plus à notre Valais en tant que Canton exemplaire en matière de développement durable, d'exemplarité de l'Etat, d'innovation et d'efficience. C'est notamment le cas grâce à la transition énergétique portée par la ministre PDC Doris Leuthard pour laquelle le Valais s'engage fortement. Notre Canton a en effet un rôle très important à jouer, que ce soit avec l'exploitation durable du potentiel hydroélectrique et des ressources liées à l'eau ou dans l'exploitation des nouvelles énergies renouvelables, le tout dans une vision respectant la nature et l'environnement. Cette approche est d'autant plus importante pour le Valais qu'il est fortement impacté par des dangers naturels et les effets prévisibles du changement climatique. Ainsi nous reviennent en écho les principes adoptés dans la Commission 4. Finances, nous devons trouver un équilibre entre une croissance économique saine dans les domaines de l'industrie, du commerce, du tourisme, de la production d'énergie et de l'agriculture, et une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Il est également nécessaire de créer aujourd'hui des conditions favorables pour une agriculture diversifiée à haute-valeur ajoutée pour une qualité de vie sans égal en Valais, dans un développement harmonieux et coordonné.

La situation est un peu plus délicate en ce qui concerne l'aménagement du territoire pour lequel le Valais s'est vu imposer des règles qu'il n'a pas choisies. Le Valais a dû admettre qu'il était nécessaire de se mettre au travail pour respecter le Droit fédéral. Pour que les intérêts du Valais soient compris et pris en compte, nous travaillons aujourd'hui avec sérieux et professionnalisme. Nous demanderons par la suite la reconnaissance de nos spécificités et nous les défendrons. Le Canton et les communes valaisannes s'attellent à la tâche difficile de mettre en oeuvre la nouvelle législation sur l'aménagement du territoire tout en étant soucieux d'assurer un développement différencié du territoire qui donne aussi sa chance aux communes rurales et aux vallées latérales. Des engins similaires existent dans le domaine de la mobilité ou le cap vers des formes de mobilité plus respectueuses de l'environnement doit être pris, mais en admettant aussi des modes de déplacement moins vertueux dans les fonds de vallées ou les conditions d'accès par transports publics sont difficiles et peu rentables. Il nous semble donc que le maître mot aujourd'hui réside dans un système multimodal. Notre Canton est divers et nous ne souhaitons pas répondre aux besoins de manière uniforme.

Nous nous voulons au contraire complémentaires et nous soutiendrons donc l'amendement des Verts et Citoyens à l'article B.1.2 bis.

Proposer à une Commission de 13 membres de se pencher sur la question du développement territorial de notre Canton n'était pas de trop. La Constitution de 1907 était à ce niveau véritablement dépassée. Nous souhaitons un Canton du Valais, un, et divers à la fois. Les évolutions multiples ont un impact direct sur le territoire valaisan et appellent une orientation pertinente et efficiente dans une logique de développement durable et de cohérence territoriale.

La Commission thématique 5 l'a bien compris et propose dans ces thèses une politique différenciée, une synthèse concise et des solutions praticables. Entre zones urbaines et rurales, les enjeux sont différents, les dynamiques de développement différenciées et complémentaires. Le groupe PDC soutient pleinement la Commission 5 dans ses décisions qui prônent une gestion responsable du territoire et de ses ressources mais qui tient également compte des caractéristiques particulières de notre Canton. Je vous remercie pour votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à madame Ida Häfliger.

Häfliger Ida, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Sehr geehrtes Präsidialkollegium, geschätzte Mitglieder der Kommission 5, werte Mitglieder des Verfassungsrats. Die CSPO-Fraktion dankt der Kommission 5 für die geleistete Arbeit. Wir begrüßen es, dass sich die Kommission für ihren Bericht auf unterschiedlichste Quellen stützt, einerseits auf Referate und Publikationen von Fachpersonen, andererseits informierten sich die Mitglieder durch Besuche bei relevanten Betrieben vor Ort und zudem flossen die beruflichen und persönlichen Kompetenzen und Erfahrungen der Kommissionsmitglieder ein. Die CSPO unterstützt die Grundsätze der Kommission in Bezug auf Raumentwicklung und natürliche Ressourcen, die in der Verfassung verankert werden sollen. Erstens die nachhaltige Entwicklung als ständiges Anliegen unter Berücksichtigung der Bedürfnisse der gegenwärtigen, aber auch der zukünftigen Generationen. Zweitens den Vorbildcharakter des Staates. Drittens den Grundsatz der Gleichheit und Gleichbehandlung unter Berücksichtigung der Vielfalt der Regionen, der Topografie, der Siedlungstypen, der Bevölkerungsstruktur usw. zum Beispiel in Bezug auf die Mobilität zwischen Berg und Tal, zwischen Städten und Seitentälern. Dazu hat die CSPO einen Abänderungsantrag unter B.1.1. angebracht. Weiter ersucht die CSPO um Ihre Unterstützung beim Abänderungsantrag in Block 3 Landwirtschaft/Forstwirtschaft, den Artikel F.1.3. möchten wir mit der Formulierung tierfreundlich ergänzen. Wir danken der Kommission 5 für die Übernahme des Abänderungsantrags C.1.2. der CSPO. Folgende Abänderungsanträge zieht die CSPO zurück. Block 2 D. natürliche Ressourcen, Artikel D.1.2. und in Block 3 F. Landwirtschaft/Forstwirtschaft Artikel F.1.2. In diesem Sinne wird für Eintreten. Danke.

Je vous remercie, je passe la parole à Monsieur Pierre Schertenleib.

Schertenleib Pierre, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Madame la présidente, chères et chers Constituants, le groupe PS Gauche citoyenne recommande et soutient l'entrée en matière pour traiter les propositions de la Commission 5. Pourtant, il y aura matière à débattre. On a l'impression que la Commission a avancé sur la pointe des pieds en ballerines, alors qu'il aurait fallu des chaussures à crampons pour s'atteler, entre autres, à la mobilité, au climat, à la biodiversité et à l'agriculture. A l'heure d'un réchauffement qui risque de produire des centaines de millions de réfugiés climatiques d'ici à 2050, à l'heure de la 6e extinction de masse qui ne concerne pas que les pandas, mais les insectes, notamment des pollinisateurs, les oiseaux des champs, les poissons des océans, à l'heure de l'épuisement des ressources naturelles, à l'heure de cette zoonose annonciatrice de beaucoup d'autres, si nous ne mettons pas un frein à la pression sur le milieu naturel, l'IPDES, l'organisme de l'ONU chargé de la biodiversité estime jusqu'à 850'000 les virus animaux susceptibles d'être transmis à l'homme et provoquer des pandémies. À cette heure-là, il n'est plus possible d'y aller avec des "il faudrait des actions susceptibles de favoriser...". Non, il faut des actions fortes est claires qui nous engagent pour l'avenir. Nous savons qu'il faut impérativement réduire les flux de matières et d'énergie à l'origine de ces maux, protéger notre environnement, la biosphère. Il nous faut aussi des actes positifs pour offrir à nos concitoyens des perspectives d'avenir moins anxiogènes, car il y a des solutions. En privilégiant une qualité de vie, peut-être de sobriété heureuse de Pierre Rabbi, plutôt qu'à la croissance consumériste, reflet de la seule réponse de notre société à nos angoisses existentielles de finitude.

Nous regrettons d'autant plus l'absence de propositions concernant la production et la consommation, 2 piliers indispensables des transformations à venir.

Peut-être aurait-il fallu, au moment de vos travaux, lire ou relire l'encyclique *laudato si* du Pape François qui pose les bonnes questions et apporte souvent les bonnes réponses. Nous dirons au fur et à mesure des chapitres qu'il faut une politique de mobilité qui promeut les transports publics, limite les émissions polluantes, pratique la politique du mega-watt, en essayant de limiter les besoins en déplacement. Une politique énergétique qui favorise une production indigène propre, limite de la consommation, lutte contre le changement climatique, une politique de ressources naturelles de durabilité forte, l'exploitation ne doit pas excéder les capacités de renouvellement, de protection des ressources en eau, une politique de production et de consommation durable, responsable, favorisant le commerce local, la sobriété choisie, l'information et la protection du consommateur.

Une politique agricole dont le but est de nourrir sainement la population, de souveraineté alimentaire qui a la capacité pour nous de choisir quelle politique agricole nous voulons sans nuire à d'autres, de respect de l'environnement et des animaux, assurant un revenu décent aux agricultrices et agriculteurs, reconnaissant le travail de la conjointe, du conjoint dans les exploitations. Plus que les pesticides, ce sont les suicides qui tuent les agriculteurs, victimes de problèmes financiers inextricables. Une politique de la biodiversité et de protection, revalorisation, restauration, appliquant le principe *one health* de l'ONU, une santé qui reconnaît les interconnexions complexes entre la santé des personnes, des animaux et des plantes et l'environnement, et tient compte à long terme des actions de développement. Ce principe doit faire de la biodiversité une priorité politique, économique et sociale. Sur ces points et ce n'est pas sans surprise, nous rejoindrons bon nombre de propositions des Verts et d'Appel Citoyen. Je vous remercie.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Jean-Dominique Cipolla.

Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, l'UDC et UDC salue l'excellent travail de fond réalisé par la Commission 5.

Le rapport établi apparaît presque exhaustif sur le sujet, malgré les difficultés d'appréhender parfois l'ensemble des problèmes soumis à sa sagacité. Les principes de développement durable, d'exemplarité de l'Etat, d'égalité de traitement constituent des points d'ancrage que nous considérons comme nécessaires dans cette réflexion. Mais nous nous permettons de poser un certain nombre de questions. A-t-on les moyens adéquats pour lutter contre le réchauffement climatique ? A-t-on les moyens pour lutter contre le réchauffement climatique ? Celui-ci est-il vraiment anthropique ? La question reste ouverte. Cependant, il ne faudrait pas que nous ayons l'impression que l'on nous embarque dans une croisade contre des moulins à vent. Cela nous rappelle trop les aventures de Don Quichotte de la manche et son domestique, Sacho Pensà, de l'Espagnol Cervantès.

Parfois, nous avons l'impression de perdre notre temps mais aujourd'hui, comme vous le savez, le temps, c'est de l'argent. Une absurdité même répétée à satiété ne devient jamais une vérité. Le climat a varié au cours des siècles et il changera encore. La lucidité que l'on doit manifester à cet égard nous oblige à un peu plus d'humilité. L'homme n'y est pour presque rien, même si l'on doit lutter effectivement contre la pollution. Dans ce domaine, tout le monde ou presque est d'accord sur la lutte contre la pollution. Par contre, contre le réchauffement thématique du climat, c'est un peu plus difficile. Il faut s'y adapter. Mon collègue German dira que j'ai rien compris, c'est peut-être vrai d'ailleurs. A ce stade de la discussion, des principes généraux sont mis en valeur pour être éventuellement repris dans la Constitution en préparation. Il est indispensable de le rappeler. La diversité, la biodiversité, de même que le développement durable sont des préoccupations permanentes de notre groupe, que l'on désigne d'ailleurs parfois sous le nom de agrarien, pour signifier que l'agriculture est une de nos priorités.

D'autre part, le principe d'égalité de traitement doit faire preuve, dont doit faire preuve l'Etat, nous motive tout spécialement, en ce qui concerne son respect, son respect ponctuel entre le Haut-Valais et le Bas-Valais, la montagne et la plaine. Mais, dans ce sens, il conviendra évidemment d'appliquer dans le concret également cette égalité de traitement qui répond à un devoir de justice, une justice distributive. La neutralité carbone, la neutralité carbone reste un slogan dont se gargarisent généreusement les médias. Dans une Constitution, on ne peut pas rêver sans discontinuer du paradis perdu. Il faut vivre avec son temps. En effet, le jour où les Valaisans aurons inventé le moteur à eau, nous serons tous riches, comme les émirs d'Abou Dhabi. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut faire attention de ne pas nous prélasser dans les utopies à la mode.

En effet, il existe dans notre vieux pays des potentialités énormes qui ne sont pas encore exploitées à leur juste valeur, par exemple la géothermie. Il ne s'agit donc pas dans ce domaine de plans sur la comète mais d'une réalité exploitable immédiatement, qui est actuellement en friche faute de moyens. La Commission a disserté sur la privatisation de l'eau, des préopinants s'en sont préoccupés, je crois qu'une fois encore, il faut le dire, il y a un danger de privatisation de l'eau. Lorsque l'on sait la valeur de cette denrée, lorsque l'on sait qu'elle ne fait qu'augmenter au fil du temps, ne nous laissons pas déposséder de cette source de vie. En dehors de ses capacités énergétiques, elle est à conserver jalousement pour en faire profiter d'abord tous les Valaisans.

Dans le cadre des activités traditionnelles du Canton, comme l'ont rappelé à plusieurs reprises des préopinants, il n'est pas incongru de mentionner nommément l'agriculture, mais également la viticulture, parce que celle-ci traverse actuellement, la viticulture, une période tourmentée, que nous espérons, elle, peu durable. Le fendant et la dôle resteront pour longtemps encore les produits phares du Valais. Nous en avons voulu apporter une démonstration hier. Ils doivent le rester avec toutes les autres spécialités agricoles de notre pays, toutes les autres spécialités agricoles que notre pays est capable de produire. En résumé, et pour terminer, le Valais possède une nature généreuse et prodigue. Protégeons la. Ceci dit, nous sommes disposés à entrer en matière et formulerons en temps opportun des propositions adéquates. Merci de votre attention.

Je vous remercie, je passe la parole à monsieur Michael Kreuzer.

Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir haben den Bericht der Kommission 5 zur Kenntnis genommen und in unserer Fraktion detailliert besprochen. Ich denke, Sie können sich vorstellen, dass die Bekämpfung des Klimawandels und die Klimaneutralität in der SVPO zu wenig Begeisterung führt. Selbst wenn der Kanton Wallis morgen nicht mehr existieren würde, hätte dies auf das Weltklima überhaupt keinen Einfluss. Unser Einfluss auf das Klima der Welt ist 0 oder vielleicht ganz ganz ganz wenig mehr als 0, aber nahezu 0. Ich befürchte eher, dass in der Umsetzung von solchen Verfassungsbestimmungen auf Gesetzesstufe schlussendlich die Walliserinnen und Walliser mit neuen Steuern zur Kasse gebeten werden zugunsten dieser Klimaideologie. Hingegen ist natürlich und da sind wir uns glaube ich alle einig, die Förderung der einheimischen und erneuerbaren Energien sowie auch die nachhaltige Nutzung der natürlichen Ressourcen unseres Kantons, für unseren Kanton, für das Wallis und auch für die Walliserinnen und Walliser im vollen Interesse und sehr wichtig. Ich glaube, da sind wir uns alle einig. Es stellt sich dann einfach die Frage, wie weit man diese Dinge in der Verfassung wirklich festlegen will.

Ganz besonders möchte ich noch auf unseren Antrag G.1.4bis hinweisen, nämlich ist das unser Antrag zur Förderung eines Lebensraums ohne Grossraubtiere. Auch wenn die Abstimmung über das Jagdgesetz verloren gegangen ist. Hier schaffen wir eine Verfassung für die nächsten Jahrzehnte und da sollte das Wallis klar Position beziehen, dass wir zwar unter Achtung des übergeordneten Rechts, trotzdem ein Kanton ohne Grossraubtiere fördern. Denn

auch das Walliservolk hat sich bei der Abstimmung über das Jagdgesetz in diesem Punkt sehr sehr klar positioniert. Besten Dank.

Je vous remercie. Il n'y pas d'autres demandes de parole. Je passe donc la parole au président de la commission Monsieur Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Damen und Herren, danke für die Wortmeldungen. Niemand möchte Nichteintreten, das ist schon mal ein gutes Zeichen. Aber ganz am Anfang möchte ich noch meinen Kommissionskolleginnen und -kollegen einen grossen Dank aussprechen. Ich habe mich über das gezeigte Engagement gefreut während den Sitzungen, die eine gute, effiziente und zielgerichtete Arbeit ermöglichte. Geschätzt habe ich auch den menschlichen Aspekt unserer Zusammenarbeit. Dadurch konnte unsere Kommissionsarbeit mit anderen Tätigkeiten verbunden werden, welche die Kameradschaft und das Verständnis für die Anliegen aller Kommissionsmitglieder stärkten. Nennenswert sind hier der Besuch des Hofes unseres Kollegen Peter Burri in Embray oder der Besuch der Firma BOWA Recycling die von Remo Schnyder geführt wird. Diese soziale Komponente unserer Zusammenarbeit hat uns von Kommissionskollegen zu Kommissionsfreunden gemacht und darauf bin ich sehr stolz. Gefreut hat mich auch, dass wir mehrheitlich ähnliche Ansichten hatten, was es für eine neue Verfassung braucht. Eine neue Verfassung muss so verfasst werden, dass sie langfristig gültig ist. Darum braucht es bei der Erarbeitung einer neuen Verfassung Weitsicht. Wir dürfen uns nicht von politischen Aktualitäten und Trends blenden lassen. Es verwundert mich nicht, dass es keinen Änderungsantrag gibt der fordert, dass wir ein Moratorium für Atomenergie einführen, warum? Fukushima ist über 8 Jahre zurück, hätten wir diese Arbeit vor 8 Jahren gemacht, wäre ich hundertprozentig sicher, dass jemand diesen Antrag gestellt hätte. Solche Sachen müssen wir ausblenden. Es gibt Sachen, die passieren, wir müssen nüchtern bleiben und uns nicht davon ablenken lassen. Wir schreiben eine Verfassung die lang gültig bleiben muss. Wie gesagt, wir müssen nüchtern eine langfristige und auch in Zukunft gültige Leitplanken und Grundsätze definieren. Diese müssen allgemein gültig sein und dürfen nicht zu spezifisch und extensiv formuliert werden, wollen wir die Handlungsmöglichkeiten der zukünftigen Generationen nicht zu stark einschränken. Das wäre nämlich nicht nachhaltig, da niemand von uns weiss, was in 10 Jahren sein wird, geschweige denn in 50 Jahren. Wir müssen also demütig bleiben und nicht den Anspruch haben, den zukünftigen Generationen bis ins letzte Detail alles vorzuschreiben, wie sie dann wirklich zu leben haben. Setzen wir also klare Leitplanken, aber lassen wir den zukünftigen Generationen einen gewissen "marche de manoeuvre".

Weiter hat die Kommission besonders darauf geachtet, dass im Sinne einer schlanken und verständlichen Verfassung jegliche Wiederholungen unterlassen und wichtige Kernthemen wie die Nachhaltigkeit oder die Vorbildlichkeit des Staates nicht in jedem Artikel aufgelistet wurden. Zudem haben wir versucht, wenn möglich, eine offene Schreibweise zu wählen und auf Aufzählungen zu verzichten, da diese oft nicht abschliessend sind. Kollege Lovey möchte gerne die "viticulture" erwähnt haben spezifisch. Warum dann nicht die Milchwirtschaft oder die Aprikosenwirtschaft oder was es auch immer sonst noch andere landwirtschaftliche Zweige gibt. Wenn wir die Landwirtschaft unterstützen, dann ist die "viticulture" darin beinhaltet. In der Kommission haben wir versucht, Grundsätze die nicht in die Kantonsverfassung gehören, nicht in unsere Vorschläge einfließen zu lassen. Wir haben das im Vergleich zu anderen Kommission vielleicht ein wenig extensiver gemacht, da wir der Überzeugung waren, dass die Arbeit der Kommission nicht nur aus der Sammlung von interessanten Ideen und Konzepten besteht, die dann dem Plenum zur Abstimmung und der Diskussion vorgelegt werden. Vielmehr liegt es in der Verantwortung der Kommissionen neben der Ideensammlung auch eine entsprechenden Analyse und Synthese durchzuführen, welche im besten Fall ein Herunterbrechen auf wenige essenzielle und verfassungsreife Artikel ermöglicht. Ich bin stolz, dass praktisch alle von uns verfassten Artikel grossmehrheitlich wenn nicht einstimmig angenommen wurden in der Kommission. Das Resultat

zeugt von einer weitsichtigen breit abgestützten Arbeit. Ein Blick auf die eingegangenen Änderungsanträge bestätigt dies. Viele Anträge sind eher redaktioneller Natur oder schlagen kleine bis minimale Änderungen an unseren Formulierungen vor. Der inhaltliche Mehrwert dieser Änderungsanträge ist entsprechend klein. Wir werden aber sicher im Hinblick auf die erste Lesung die eingereichten Anträge im Hinterkopf behalten. Schlussendlich haben wir praktisch alle die gleichen Ziele vor Augen und möchten die gleichen Grundsätze in der Verfassung festhalten. Die Frage ist einfach nur noch, wie wir das genau formulieren. Vielen Dank für die Aufmerksamkeit und ich freue mich, diese Kommission mit euch zu bearbeiten.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie. L'entrée en matière sur le rapport de la Commission 5 n'est pas combattu, il n'y a pas de vote qui a été demandé à ce sujet, l'entrée en matière est donc acceptée.

Nous pouvons passer à la discussion de détails. Nous débutons avec le bloc 1 sur le développement territorial et la mobilité. Je précise qu'il y a pas de rapport de minorité dans le cadre de cette Commission, donc les débats seront directement ouverts après la présentation par le rapporteur. Je passe donc tout de suite la parole à monsieur le rapporteur de la Commission 5, Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, je vais commencer par le développement territorial et pour développer nos thèmes, la Commission s'est appuyée sur les réalités valaisannes. Le Valais n'est pas Zoug ou Genève. Notre Canton s'étend sur 5'224 km, il est caractérisé par un relief alpin particulier avec la plaine du Rhône et les nombreuses vallées latérales. La croissance de la population a été multipliée par 3,8 entre 1860 et 2017, elle devrait encore augmenter de 12% d'ici à 2040 selon l'office cantonal de la statistique. Le développement économique depuis l'après-guerre s'est réalisé principalement dans la plaine autour des villes ainsi que dans les régions à fort potentiel touristique. L'occupation du territoire par l'habitat et l'industrie s'est faite principalement au détriment des terres agricoles dans la plaine du Rhône. Dans les vallées latérales hors des pôles touristiques, le développement s'est fait plus discret. On constate que l'agriculture, qui est aussi un thème de notre Commission, régresse dans les vallées latérales compte tenu des difficultés liées au relief. Une quarantaine de communes valaisannes connaissent les problèmes spécifiques des régions de montagne avec une régression de leur population.

On ne pourra pas régler ce problème par l'aménagement du territoire mais peut-être que dans ces communes, il devrait y avoir plus de flexibilité dans son application et le terme différencié et solidaire dans l'alinéa 1 du développement territorial devrait permettre une application qui tienne compte des spécificités des communes de montagne. On ne peut pas aménager le territoire à Embd ou à Iséables comme on aménage le territoire à Martigny.

Selon la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, l'aménagement du territoire communal est de la compétence des communes. Cependant, le Canton est responsable de l'aménagement du territoire cantonal et de toutes les tâches qui ne sont pas du ressort des communes. Ceci signifie que le Canton définit une planification directrice pour l'ensemble du territoire et cette planification est contraignante pour les communes. Les plans d'affectation doivent être conformes aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et aux autres législations fédérales. Le Canton a la charge de vérifier la pertinence et la conformité des plans des planifications projetées par les communes et in fine de les homologuer. On s'est posé la question au sein de la Commission comment régler les relations entre le Canton et les communes dans la Constitution cantonale dans le respect de l'autonomie communale. Si l'on prend, par analogie, l'énoncé de la Constitution fédérale qui règle les relations entre la Confédération et les cantons, il est nécessaire de préciser dans la Constitution cantonale les

relations entre le Canton et les communes. On clarifie ainsi les prérogatives de chacune des entités et on fixe un cadre précis pour la rédaction des différentes lois d'application qui devront suivre l'adoption de notre Constitution. Nous avons discuté de la lutte contre le mitage du territoire et la contribution à la création de nouvelles valeurs territoriales, les alinéas 1 et 2 permettent de concrétiser ces 2 buts. La problématique de la rénovation des centres villages dans le respect du patrimoine bâti, la nécessité de densifier l'habitat a également été évoquée. La Commission a estimé que l'énoncé de l'article constitutionnel devra intégrer ce problème afin de permettre au législateur d'y apporter une réponse concrète.

Concernant l'alinéa 2, la Commission a estimé judicieux de reprendre dans la Constitution le principe de la promotion des coopérations à l'échelle suprarégionale, mentionnée dans le concept cantonal de développement territorial de sorte à garantir une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire. Cette mesure permet de lutter contre le mitage, le gaspillage du territoire, elle contribue aussi à une harmonisation des infrastructures. L'article du développement territorial a été accepté à l'unanimité par la Commission.

Concernant la mobilité, la mobilité joue un rôle essentiel pour le développement économique de notre Canton. Le Valais est un Canton alpin avec un réseau de routes cantonales et nationales de près de 2000 km desservant la vallée du Rhône et ses nombreuses vallées latérales. Le Canton doit assurer une mobilité adéquate via des solutions durables et multimodales en tenant compte des besoins de la population et des disparités géographiques pour permettre à tous les habitantes et habitants d'avoir accès aux prestations et services de la collectivité. Les transports selon les moyens utilisés contribuent plus ou moins fortement aux émissions de polluants atmosphériques. La mobilité doit donc être conçue de manière à limiter les émissions nocives et à parvenir rapidement à la neutralité carbone afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Le souci des difficultés et des inégalités résultant des disparités géographiques est partagé par tous les membres de la Commission pour qui la nécessité de disposer d'un réseau de mobilité qui dessert l'ensemble du territoire est manifeste. Dès lors, ce souci doit transparaître dans les dispositions relatives à la mobilité.

L'article B.1 alinéa 1 qui vous est proposé transcrit parfaitement ce souci et cette volonté de la Commission. De plus, le terme de mobilité adéquate signifie aussi que la mobilité doit être assurée du point de vue de la sécurité des usagers et autres, qu'elle doit être adéquate au niveau de l'efficacité et de l'économicité, elle doit être écologique en limitant au maximum les émissions de gaz à effet de serre.

La Commission a souhaité également à l'article B.1 alinéa 2, par 9 voix contre 3 et 1 abstention, de bien indiquer la volonté de disposer d'une mobilité qui favorise les transports collectifs et la mobilité douce. A noter que la définition de la notion de transport collectif a été mentionnée dans le rapport sous terminologie. L'idée de favoriser et promouvoir la mobilité du personnel via des transports collectifs, mis sur pied par les employeurs a été discutée mais n'a pas été retenue. Pour une majorité de la Commission, une telle option ne constitue pas une tâche publique. L'article sur la mobilité est accepté par la Commission par 12 voix et 1 voix contre. Merci de votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Jean-François Lovey.

Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, Appel Citoyen a déposé pour ce bloc 1 deux amendements, monsieur Abächerli a dit tout à l'heure que effectivement, il n'y avait pas de remise en cause fondamentale, et il s'en réjouissait, de l'ensemble du rapport et les propositions faites et que les nuances portaient peut-être sur des formulations. On va peut-être s'arrêter sur ces formulations parce que les mots ont un sens, l'amendement, le premier amendement déposé par Appel Citoyen, c'est sous le A.1.1, nous proposons de rajouter "les ressources naturelles" après le cadre de vie, et le Canton et les communes assurent un développement territorial différencié et solidaire, qui permet de valoriser et de préserver le cadre

de vie, les ressources naturelles et l'environnement. Pourquoi cela ? Parce qu'on a dit tout à l'heure, à peu près tout le monde, dans nos propos introductifs, l'importance qu'avait pour le Canton du Valais le souci attaché à ses ressources naturelles, il est difficile de concevoir aujourd'hui un aménagement du territoire, sans prendre en compte dans les plans d'affectation de zones, ce thème des ressources naturelles, c'est pourquoi nous souhaitons qu'il figure ici dans ces propos préliminaires et qui donne un peu la tonalité de la suite du rapport.

La deuxième proposition, sous le point 1.2, nous proposons de rajouter le mot éco-mobilité. Pourquoi? C'est pas nous qui l'inventons, ce sont les membres de la Commission eux-mêmes qui ont eu la gentillesse et la sagesse de nous fournir un petit dictionnaire d'accompagnement pour comprendre les nuances qu'ils allaient apporter dans leurs analyses, c'est eux-mêmes qui ont distingué la mobilité douce, c'est-à-dire les piétons, les cyclistes, les randonneurs, et l'éco-mobilité, qui est la mise en place et la gestion de modes de transport jugés moins nuisibles à l'environnement. N'avons pas compris pourquoi la Commission qui s'ingéniait à bien distinguer dans son vocabulaire ou son dictionnaire introductif les 2 termes ne les utilisait pas les 2 ensuite, puisqu'ils représentent 2 notions différentes et complémentaires. Aussi Appel Citoyen demande l'introduction sous B.1.2 l'éco-mobilité. Merci pour votre attention.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Vincent Günther.

Günther Vincent, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente, mesdames et messieurs, à l'ère du numérique et de la visioconférence, la mobilité reste un élément indispensable de développement économique, social et culturel. Le Valais a connu un premier développement économique avec la construction de la ligne de chemin de fer du Simplon. Celui-ci s'est poursuivi avec la construction de l'autoroute. Quelle sera la prochaine étape ?

La Confédération parle dans son plan sectoriel des transports pour 2050 de système global de transport. Celui-ci devra, je cite : contribuer à un développement territorial durable en limitant autant que possible l'impact environnemental et contribuer à la préservation du cadre et de la qualité de la vie. Il s'agit ici pour la Confédération de développer son réseau de transport ferroviaire et de routes nationales. La Commission 5 a proposé une série d'articles pour que le Canton prenne également ses responsabilités dans la création d'un réseau de mobilité adéquate et efficace. Le groupe des Verts et Citoyens propose d'y inclure la notion de réseau de transport multimodal interconnecté, ce qui prendra en compte l'ensemble des moyens de transport actuels et futurs. Il s'agit de connecter les divers modes de transport pour les marchandises et les personnes, ces divers modes de transport englobent les transports publics traditionnels, les transports par câble, les transports motorisés individuels, mais aussi l'ensemble des moyens de mobilité douce pour cycles et piétons, sans oublier le covoiturage, qui, pour être efficace, nécessite la création de places de parc en périphérie des agglomérations.

En définitif, l'objectif est de connecter l'ensemble des moyens de transport afin de permettre à tout un chacun de se déplacer avec le moyen le plus efficace.

Chaque mode de transport a un impact sur son environnement. Un simple chemin en montagne modifie l'activité de la faune et de la flore. Le groupe des Verts et Citoyens estime que le Canton a une grande responsabilité dans l'impact occasionné par le choix des moyens de transport et qu'il est important que les transports développés soient économiques, écologiques et limitent au maximum les émissions polluantes et vous remercie donc de soutenir ses amendements B.1.1 et B.1.2 bis. Merci pour votre attention.

Je remercie et je passe la parole à monsieur Nicolas Mettan.

Mettan Nicolas, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chères et chers collègues, vous serez sans doute pas surpris que je prenne la parole sur un domaine qui m'est cher et qui m'occupe beaucoup actuellement. Et

pourtant, je ne m'exprimerai pas sur les propositions de la Commission qui touchent au développement territorial. En effet, celles-ci reprennent les éléments figurant dans la stratégie et dans la législation cantonale récemment adoptée et en cours de mise en oeuvre et le groupe PDC les soutient sans réserve.

Je souhaite par contre dire quelques mots sur la thématiques de la mobilité qui illustre bien la situation particulière du territoire valaisan et qui nécessite une approche non dogmatique permettant de répondre à des besoins différenciés. Si le cap vers des formes de mobilité plus respectueuses de l'environnement doit être résolument pris, il s'agit aussi d'admettre des modes de déplacement aptes à desservir les fonds de vallées où les conditions d'accès par transports publics sont difficiles et peu rentables. Comme évoqué à l'occasion de l'entrée en matière, le groupe PDC va ainsi soutenir les propositions de la Commission ainsi que l'amendement B.1.2 bis proposé par le groupe Verts et Citoyens, par ailleurs proche de celui proposé par le PS Gauche citoyenne, qui ancre notamment les principes de la multimodalité et de l'interconnexion du réseau de transport. Je vous remercie de votre attention.

Je remercie, il n'y a pas d'autre demande de parole, je passe la parole au vice-président de la Commission, monsieur Grégoire Vannay.

Vannay Grégoire, membre de la constituante, PDCVr

Madame la présidente, chères et chers collègues, je crois que tout a été dit, je vais revenir sur quelques principes, notamment très bien soulevés par Narcisse dans son rapport, c'est l'égalité, l'exemplarité et le développement durable que doit assurer l'Etat. Et autre chose encore, un principe que nous avons aussi appliqué, c'est pas d'article trop spécifique pour éviter que ça devienne obsolète et donc pas durable. Concernant le développement territorial, mon collègue Nicolas Mettan que nous avons auditionné nous a vraiment dirigés dans nos décisions concernant le développement territorial et le concept qui a été récemment adopté par la Confédération, ce qui nous a fortement inspiré. Concernant la mobilité, pour répondre à monsieur Lovey, le terme de mobilité adéquate, nous l'avons pris pour intégrer toutes les sortes de mobilités, qu'elles soient éco, qu'elles soient douces, etc. interconnectées, tout ça est prévu et nous l'avons discuté dans ce sens. Donc, ce qui permet aussi, en gardant ce terme de mobilité adéquate, d'avoir un terme qui sera toujours actuel, quelque soit la période et surtout dans le futur.

Nous avons aussi, dans le terme adéquat, pris en compte la topographie, la géographie et l'urbanisme de notre Canton.

Aujourd'hui, nous avons pas trop d'articles sur ce thème et les lois qui sont là sont déjà efficaces, ce n'est pas le cas en Haut-Valais, donc nous allons rien révolutionner. Je vous remercie pour votre soutien à nos articles.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie, le débat sur le bloc 1 est donc terminé. Nous pouvons passer aux votes. Nous commençons avec le principe A.1.1. Lors du premier vote, nous votons sur l'amendement Appel Citoyen, si vous l'acceptez votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 52 voix contre 49 et 0 abstention. Nous passons au deuxième vote. S'agissant de l'amendement de CVPO, si vous l'acceptez, votez vert, si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 86 voix contre 16 et 0 abstention.

Nous passons aux votes sur le principe B.1.1, premier vote. Nous votons sur l'amendement CSPO. Si vous l'acceptez, vous votez vert, Si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 72 voix contre 30 et 0 abstention. Nous passons au deuxième vote. Il s'agit de l'amendement Verts et Citoyens. Si vous l'acceptez, votez vert si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Cet amendement est refusé par 72 voix contre 31 et 0 abstention.

Nous passons au principe B.1.2, nous votons sur l'amendement Appel Citoyen pour l'accepter touchez la touche verte pour le refuser rouge. Le vote est lancé. Vous refusez cet amendement par 64 voix contre 37 et 2 abstentions.

Nous passons au principe B.1.2 bis. Je vous informe que le groupe PS et Gauche citoyenne a retiré son amendement au profit de celui des Verts et Citoyens. Le plan de vote est donc adapté. Il n'y a plus qu'un seul vote. Et nous opposons la Commission en vert contre l'amendement Verts et Citoyens en rouge. Le vote est lancé. Vous soutenez l'amendement des Verts et Citoyens par 51 voix contre 50 et 1 abstention.

... alors, moi j'ai sur mon tableau 51, 50 et 1 abstention.

Dans la salle... je propose qu'on revote...

Ok, nous allons revoter, alors, nous revotons sur le principe B.1.2 bis, nous opposons la Commission en vert contre l'amendement Verts et Citoyens en rouge. Le vote est lancé. Vous avez donc changer d'avis, vous soutenez maintenant la Commission par 52 voix contre 50 et 0 abstention.

Nous passons au dernier vote de ce bloc sur le principe B.1.2 ter, sur l'amendement PS et Gauche citoyenne, si vous l'acceptez, votez vert si vous le refusez, votez rouge. Le vote est lancé. Vous refusez donc cet amendement par 74 voix contre 26 et 3 abstentions.

Nous en avons terminé avec les votes sur le bloc 1, nous pouvons passer aux discussions sur le bloc 2 qui concerne les principes sur l'énergie et le climat et les ressources naturelles. Pour ce faire, je passe la parole au rapporteur de la Commission, monsieur Narcisse Crettenand.

Crettenand Narcisse, membre de la constituante, VLR

Chères et chers collègues, je commence par l'énergie et le climat, toujours avec les réalités de notre Canton, le Valais dispose d'un grand potentiel d'énergie primaire, comme la force hydraulique, un ensoleillement favorable, des sites éoliens intéressants, la géothermie, la biomasse. Notre canton est à la fois un grand producteur d'énergie renouvelable avec près de 10 milliards de kilowattheures d'énergie hydroélectrique et, en même temps, il est tributaire des énergies fossiles puisque celles-ci représentent encore plus de 60% de notre approvisionnement énergétique total. Les changements climatiques impactent fortement notre canton, il s'agit donc de réduire fortement les gaz à effet de serre. Ce postulat nécessite d'agir tant au niveau de la production que sur la consommation d'énergie. Idéalement, il faudrait parvenir à augmenter fortement la production d'énergie propre pour pouvoir réduire drastiquement la consommation d'énergie d'origine fossile afin de réduire les gaz à effet de serre. En définitive, l'objectif à atteindre en conservant notre niveau de développement est la neutralité carbone, ceci pour l'échéance la plus proche. La Commission n'a souhaité mentionner une date pour atteindre cet objectif. Une date peut figurer dans une loi mais pas dans la Constitution.

Les 4 alinéas de l'article C, énergie et climat traduisent bien la volonté d'inscrire dans la nouvelle Constitution la mise en oeuvre d'une politique énergétique qui privilégie une production et un approvisionnement indigène et renouvelable pour augmenter la production d'énergie renouvelable, l'amélioration de l'efficacité énergétique pour diminuer la consommation d'énergie, la lutte contre les changements climatiques, le Valais doit faire sa part comme le colibri dans la légende de l'incendie de la forêt. Finalement, il faut viser la neutralité carbone et encourager les mesures ou initiatives concrètes qui y contribuent. Pour cet article énergie et climat le vote s'est fait alinéa par alinéa. Le premier et le deuxième alinéas ont été acceptés à l'unanimité. Le troisième a été accepté par 12 voix pour et 1 contre, le quatrième alinéa, c'était un peu plus serré, a été accepté par 6 voix pour, 4 contre et 3 abstentions. Au niveau des ressources naturelles, on distingue les ressources naturelles renouvelables et les ressources naturelles non renouvelables. Le Valais est relativement riche en ressources naturelles principalement renouvelables. Ces ressources sont notamment utilisées pour produire de l'énergie comme par exemple l'électricité

avec la force hydraulique. Il est indispensable de garantir la pérennité des ressources naturelles renouvelables, l'air, l'eau, la forêt. Pour les ressources non renouvelables, le sol ou le sous-sol, il faut assurer une gestion rationnelle et raisonnable afin de préserver ces ressources. A cette fin, la gestion des déchets doit répondre au principe de l'économie circulaire. Nous avons traduit ces volontés dans les alinéas 1 et 2 de l'article D ressources naturelles. L'alinéa 1 concerne l'exploitation des ressources naturelles renouvelables qui doit être compatible avec la durabilité. L'alinéa 2 concerne l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables où l'on mentionne que l'on doit minimiser son utilisation et encourager le recyclage. La question de la privatisation de l'eau a été discutée au sein de la Commission, en l'occurrence, une distinction doit être faite entre les eaux potables, les eaux thermales, les eaux d'irrigation et celles qui sont concédées. La Commission est d'avis que la maîtrise de cette ressource doit impérativement rester en mains publiques. Pour les eaux déjà concédées, le statu quo est admis par contre, les demandes de concessions ou de concessions à venir devraient être examinées en s'assurant que la pleine couverture des besoins publics actuels et futurs soit garantie.

En cela, l'interdiction de vendre cette ressource s'avère nécessaire et devrait expressément être mentionnée. L'alinéa 3 mentionne donc que le Canton et les communes assurent l'approvisionnement en eau. Il s'emploie à promouvoir l'utilisation rationnelle de cette ressource dont il demeure propriétaire.

L'alinéa 4 traite des droits régaliens, mais il semble que la question des devoirs régaliens soit du ressort de la Commission 4, avec le texte de la Commission 5, sans le sel selon le vote à la Commission 4 au point D.2.2.

Les délibérations ont également porté sur l'éventuelle cantonalisation de l'ensemble des cours d'eau. Celle-ci permettra au canton de reprendre la maîtrise de l'hydroélectricité à l'occasion du retour des concessions. Ce sujet sensible a déjà été traité par le Parlement lors des débats relatifs à la loi sur les forces hydrauliques. Le Parlement avait maintenu très majoritairement le statu quo en laissant la propriété du Rhône au Canton et celle des rivières latérales aux communes. Le thème du fond souverain a également été abordé par la Commission sans donner suite. Après avoir notamment considéré que les concessions inhérentes aux rivières latérales soulagent principalement des communes de montagne pour lesquelles les frais d'infrastructures sont généralement plus élevés que dans les communes de plaine, la Commission est d'avis que le statu quo devrait être maintenu. Pour le surplus, cette alternative évite de reprendre un débat qui a déjà eu lieu. Un changement de propriété des eaux pour les rivières dans la nouvelle Constitution rendrait probablement difficile l'adoption de celle-ci en votation populaire.

L'obligation d'utiliser un pourcentage de matériaux recyclés pour les ouvrages cantonaux a été évoquée. Cette obligation, qui découle notamment du devoir d'exemplarité des entités publiques, pourra être précisée par le législateur dans une loi ou un règlement d'application mais pas dans la Constitution. L'article D concernant les ressources naturelles a été retenu à l'unanimité par la Commission. Merci de votre attention.

Je vous remercie. Je n'ai pas de demande de parole, ah, ça arrive. Je passe donc la parole à madame Claudia Alpiger.

Alpiger Claudia, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir von der Fraktion Zukunft Wallis haben in diesem zweiten Block für die Grundsätze unter Buchstabe C. und D. mehrere Änderungsanträge eingereicht. Wir wollen dabei die von der Kommission vorgeschlagenen Grundsätze nicht streichen oder komplett ändern, jedoch möchten wir einige Grundsätze etwas genauer formulieren, beziehungsweise wünschen wir uns zum Teil auch etwas schärfere Formulierungen hinsichtlich der Energie- und Klimathematik. Dies insbesondere auch aufgrund der Dringlichkeit der bevorstehenden Klimakrise, die notabene Bergregionen, wie es das Wallis ist, stärker und früher treffen wird als andere Regionen in der Schweiz. Beim Grundsatz C.1.1. welche die einheimische und erneuerbare Energieerzeugung und -versorgung fördern möchte, beantragen

wird das Wort "begünstigen" durch das Wort "dafür sorgen" zu ersetzen, denn es reicht unseres Erachtens nicht, wenn die Energiepolitik des Kantons die einheimische erneuerbare Energie begünstigt, sondern muss er dafür sorgen, dass wir unseren Energiebedarf mit eben dieser einheimischen und erneuerbaren Energie decken können. Der Antrag unserer Kolleginnen und Kollegen aus dem Unterwallis der PS-GC geht in eine gleiche Richtung. Dieser spricht von einer Gewährleistung der einheimischen und erneuerbaren Energieerzeugung und -versorgung. Deshalb ziehen wir unseren Antrag unter Grundsatz C.1.1. zugunsten unserer Kolleginnen und Kollegen aus dem Unterwallis zurück.

Mit dem Grundsatz C.1.2. sollen alle Massnahmen zur Verbesserung der Energieeffizienz gefördert werden. Dies begrüssen wir natürlich. Jedoch möchten wir hier die Energieeffizienz mit der Senkung des Energieverbrauchs ergänzen, denn es reicht nicht, wenn die Energie nur effizienter genutzt wird. Wir müssen auch generell unseren Energiekonsum reduzieren, damit wir die Energiewende schaffen und die Klimaneutralität erreichen können. Also nebst der Energieeffizienz müssen wir auch an der Energiesuffizienz arbeiten. Die Grünen aus dem Unterwallis haben hier einen praktisch gleichlautenden Antrag eingereicht. Wobei sie den Ausdruck "alle Massnahmen" nur für die Energieeffizienz beantragen und wir dies sowohl für die Energieeffizienz als auch für den Energieverbrauch beantragen. Beim Grundsatz C.1.3. möchten wir das Wort "geeignet" streichen, denn es erscheint uns wichtig, dass der Kanton nicht nur die geeigneten politischen Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels umsetzt, sondern generell Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels umsetzt, denn mit dieser alles oder nichts aussagenden, sehr schwammigen Formulierung von "geeignet" besteht das Risiko, dass wichtige Massnahmen nicht umgesetzt werden, weil sie aus irgendeinem Grund als nicht geeignet empfunden oder deklariert werden. Dies soll aber nicht sein. Der Kanton soll alle nötigen politischen Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels umsetzen. Deshalb haben wir hier einen Streichungsantrag für das Wort "geeignet" eingereicht. Gleichlautende Streichungsanträge haben übrigens auch die PS-GC und die CVPO eingereicht.

Der Grundsatz C.1.4. möchten wir gerne schärfer formulieren. Der Kanton soll die Klimaneutralität nicht nur anstreben, sondern umsetzen. Die Idee hinter diesem Änderungsantrag ist, dass unsere Verfassung auch noch nach der Erreichung der Klimaneutralität gelten soll. Und dann würde eine Formulierung, wie sie die Kommission aktuell vorschlägt, keinen Sinn mehr machen. Weil man dann die Klimaneutralität nicht mehr anstreben muss. Die von uns vorgeschlagene Formulierung, die Klimaneutralität umzusetzen, kann sowohl in der jetzigen Zeit als auch in der Zeit, in der wir hoffentlich Klimaneutralität erreicht haben, verwendet werden. Sie sehen, unsere Fraktion verfolgt das gleiche Ziel wie die Kommission, wünscht sich aber eine Definition, die längerfristig Gültigkeit hat. Weiter möchten wir in diesem Grundsatz das Wort nachhaltig streichen, dies braucht es unseres Erachtens in diesem Zusammenhang nicht.

Nun noch ein paar Worte zu unserem letzten Antrag in diesem Block. es geht um den Grundsatz der D.1.2. mit dem der Kanton das Recycling fördern soll. Hier möchten wir eine Korrektur bei der Begrifflichkeit vornehmen. Der Begriff Recycling geht für uns zu wenig weit und schliesst gewisse Vorgänge aus, die ebenfalls mit der Bewahrung der nichterneuerbaren natürlichen Ressourcen zu tun haben, denn streng genommen handelt es sich beim Recycling um eine Müllverwertung, bei der die Abfallprodukte wiederverwertet, beziehungsweise deren Ausgangsmaterialien zu sekundären Rohstoffen werden. Der recycelte Müll wird also nicht mehr als dasselbe Produkt verwendet. Würde der Kanton also nur das Recycling fördern, schliesst er wie gesagt gewisse Vorgänge aus, die eine bessere Ressourceneffizienz haben als das Recycling. Denken wir zum Beispiel an die Verwendung von Mehrweggeschirr. Dieses wird ja nicht weggeworfen, sondern eben als genau das gleiche Produkt wiederverwendet. Das ist eine viel bessere Art der Wiederverwertung als es das Recycling ist. Deshalb möchten wir den Begriff Recycling durch geschlossene Kreisläufe ersetzen. Zudem handelt es sich beim Wort Recycling um ein Modewort, wohingegen geschlossene Kreisläufe eine aufschlussreichere Begrifflichkeit darstellt, die zudem auch noch in 50 Jahren eine Bedeutung hat.

Soviel zu den Änderungsanträgen der Fraktion Zukunft Wallis und ich hoffe, dass sie dem einen oder anderen Änderungsantrag folgen, denn es sind nicht nur politische oder rotgrüne Anliegen, sondern zum Teil auch einfach logische ergänzende oder längerfristig angedachte Änderungsanträge. Danke.

Je vous remercie, je passe la parole à Madame Cilette Cretton.

Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chers collègues, le groupe Appel Citoyen a déposé une proposition sous le point D.1.1 à D.1.4. Il s'agit de la délégation de compétence que peuvent faire l'Etat et les communes vis-à-vis de sociétés ou de personnes privées ou semi-publiques et des conditions à remplir dans ce cas. Cette question a été traitée sur un plan général hier dans le cadre du rapport de la Commission 4, et a été tacitement adoptée puisque c'était le point A.3.3 qui déclinait les conditions à remplir pour pouvoir faire une délégation de compétence à une société privée par exemple, et donc ce point a été admis et ce que l'on souhaite en tout cas, c'est qu'il soit appliqué avec toute la rigueur nécessaire dans le cadre des ressources naturelles. Pourquoi ? Parce que c'est peut-être là qu'il y a le plus grand danger. On a beau dire que l'eau est propriété publique, qu'elle n'est pas sous-traitée quant à la propriété, en revanche, on constate de plus en plus que soit les communes, même l'Etat parfois, délèguent complètement ces compétences à des sociétés souvent semi-publiques et n'ont quasiment plus la maîtrise de ces ressources naturelles. Je pense tout particulièrement à ce qui s'est passé à Grône il y a quelques années, lorsque la population refuse qu'on vienne planter un pylône de transport d'électricité à côté de son école, on répond que ni le Canton ni la Confédération n'y peuvent plus rien puisque toutes les compétences ont été déléguées à des sociétés privées. Je pense que nous devons dans les années à venir faire très attention à ce que ces délégations de compétences ne signifient pas la totale irresponsabilité des pouvoirs publics. Je mets le doigt sur quelque chose qui est fragile. Vous savez que dans la plupart des cas, ces sociétés semi-publiques mettent dans leur Conseil d'administration des élus, des élus locaux souvent, qui peuvent être mis en difficulté ou en conflit par rapport aux intérêts. L'intérêt public d'une collectivité publique, c'est de fournir par exemple, selon les besoins, selon les besoins de la population, alors que l'intérêt d'une société semi-publique ou privée est de faire du profit. Donc, il peut y avoir de graves incompatibilités dans ce domaine-là et je pense que nous devons y faire extrêmement attention. Mais évidemment, puisque hier nous avons accepté l'article qui fixe les conditions de cette délégation de compétence, je propose que simplement nous renvoyons à la Commission ce souci, que cet article soit bien applicable dans le chapitre de l'eau, de l'énergie, des ressources naturelles et par conséquent, nous pouvons faire l'impasse sur le vote pour le point D.1.5. Il y avait simplement un vote et je pense qu'on peut tout simplement renvoyer à la Commission. Merci.

Je remercie nous prenons note du retrait de l'amendement Appel Citoyen sous le principe D.1.5 nouveau et le renvoi à la Commission.

Je passe la parole à monsieur Raphaël Welschen.

Welschen Rafael, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Frau Präsidentin, geschätzte Damen und Herren, die CVPO-Fraktion ist durchaus der Meinung, dass der Umwelt ein hoher Stellenwert einzuräumen ist und als Konsequenz die Klimaneutralität anzustreben ist. Dennoch wird beantragt, den Grundsatz C.1.4. zu streichen, denn aus Sicht der CVPO ist dieser Grundsatz bereits im Grundsatz C.1.3. mitenthalten, zumal die Bekämpfung des Klimawandels im Idealfall zur Klimaneutralität führt. Betreffend das Wasser wird mein Kollege Gerhard Schmid noch einige Ausführungen machen. Besten Dank.

Je vous remercie, je passe la parole à Madame Janine Rey-Siggen.

Rey-Siggen Janine, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne

Chère présidente, chères et chers collègues, favoriser, privilégier, veiller, promouvoir, encourager. Est-ce suffisant ?

Tous ces verbes montrent la nécessité mais sans l'urgence. En effet, il se trouvera toujours des politiques, des gestionnaires qui trouveront que la volonté d'assurer, de garantir, de mettre en place n'est pas encore là. Je crois que la Constitution que nous écrivons doit permettre une application rapide des propositions dans certains domaines. En effet, la société civile ne peut plus attendre, les conditions de l'utilisation de l'énergie et ses conséquences sur le climat sont reconnues par la communauté scientifique et par une grande partie de la population, à degrés plus ou moins importants. Alors, permettons l'application immédiate des préceptes que nous écrivons. Les discussions sur le comment seront assez importantes politiquement et devront déboucher sur des choix de société, mais ne remettons pas à plus tard le débat de fond, c'est aujourd'hui et maintenant qu'il faut protéger nos ressources indigènes et renouvelables, c'est aujourd'hui qu'il faut des politiques qui permettent de lutter contre les changements climatiques. Stoppons net les encouragements et discutons des mesures à appliquer. La Commission le dit, le Canton devrait jouer un rôle d'exemplarité, oui, mais pas seulement dans l'application des nouvelles technologies qui minimisent les besoins en énergie et contribuent ainsi à diminuer les impacts sur le réchauffement climatique, non mais surtout sur l'impulsion à donner pour que les choses soient mises en place et le plus rapidement possible. Cessons de tergiverser, agissons, nous avons, nous Assemblée Constituante, la chance de pouvoir donner cette impulsion, ce coup de démarrage afin que se mettent en place les aides, les incitations. Sinon que représenterait donc ce rôle d'exemplarité, si ce n'est dans cette action du maintenant ? Entrons dans l'action, soyons clairs sur les souhaits, sur la société que nous voulons demain. Osons l'obligation de mettre en place cette exemplarité à travers tous les projets énergétiques et de lutte contre les changements climatiques. Ces projets, qu'ils soient solaires, éoliens, mais surtout s'ils font appel à une production et un approvisionnement indigène et renouvelable, doivent être concrétisés.

Si interdire certaines énergies n'est pas du ressort de cette assemblée, osons aider encore plus les énergies renouvelables, par exemple dans la rénovation, dans la construction, aussi bien de logements privés que d'écoles ou de lieux de travail. Exigeons cette utilisation, ne permettons pas à un projet qui n'évalue pas correctement ses impacts sur le climat, son volet énergétique, de voir le jour. C'est pourquoi je vous propose de reprendre et de soutenir les amendements du parti Socialiste et de la Gauche citoyenne, qui ose les verbes tels que devoir, assurer, garantir, mais qui respecte cependant l'esprit de la Commission sur les préceptes différents.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur Jean-Pierre Rey.

Rey Jean-Pierre, membre de la constituante, VLR

Madame la présidente, chères et chers collègues, en ce qui concerne la partie énergie et climat, le groupe VLR salue les propositions de la Commission qui adresse les 3 points fondamentaux que sont la politique énergétique, l'efficacité énergétique et le changement climatique. Il appuiera également la proposition d'intégrer la neutralité carbone à ce stade du travail. Pour le principe C.1.1, dans son amendement, le groupe VLR veut cependant que l'Etat et les communes marquent leur engagement fort sur les 3 points fondamentaux susmentionnés en y ajoutant la promotion et l'encouragement à la simple mise en oeuvre proposée par la Commission.

Toujours au principe C.1.1, les précisions apportées par les différents amendements sont plutôt rejetées par notre groupe qui trouve qu'à un niveau constitutionnel, elles sont incluses dans le concept de politique énergétique, ou vont parfois un peu trop loin sur les mots pour être réellement applicables. De manière générale, le groupe soutient la Commission pour les principes

de cette partie énergie et climat et, de manière générale, il rejette également de tous les amendements qui voudraient biffer des propositions de la Commission.

Dans le second bloc de propositions, le groupe a apprécié le souci fort de préserver nos ressources naturelles, de s'appuyer sur la richesse de nos énergies renouvelables et de minimiser la dépendance aux ressources non renouvelables. Pour le principe D.1.1, le groupe est sensible à la précision apportée par l'amendement PS et Gauche citoyenne concernant la régénération, mais, au final, il se ralliera à la proposition de la Commission car la formulation proposée lui a semblé beaucoup trop imprécise en l'état.

Pour les principes D.1.2 et D.1.3, le groupe soutiendra sans réserve les propositions pertinentes de la Commission. Et l'amendement D.1.5 que je voulais commenter n'est plus à commenter. Merci de votre attention.

Je remercie, je passe la parole à monsieur Gerhard Schmid.

Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Damen und Herren des Verfassungsrates und des Präsidialpräsidiums. Nach der erfolgreichen Vorstellung der neuen Konzeption zum Potenzial der Wasserwirtschaft, die letzte Woche in einer Pressekonferenz eröffnet wurde, denke ich, dass wir unsere Gedanken weiter ausführen sollten in Richtung umfassende Wasserwirtschaft, heute spricht auch von einem Wassermanagement. Seit ich vor etwa 50 Jahren meine Diplomarbeit an der ETH geschrieben habe, habe ich mich ständig mit dem Problem des Wassers ein Berufsleben lang auseinandergesetzt. Das Wasser wird immer kostbarer. Es ist nicht nur die Grundlage unseres Lebens, sondern unseres Überlebens. Vor 113 Jahren hat man in der Kantonsverfassung im Wallis etwas eingeschrieben, das eben für das Überleben der Gesellschaft notwendig war, nämlich die Einführung einer obligatorischen Viehversicherung. Heute haben wir eine andere Aufgabe, eine andere Frage steht im Vordergrund, eben das Überleben als Folge eines vernünftigen Wassermanagements. In diesem Sinne unterstütze ich natürlich den Vorschlag unserer Fraktion, die zum Wasser einen Abänderungsantrag eingereicht hat, aber ich möchte im Hinblick auf die weitere Bearbeitung des Themas Wasser durch die Kommission anregen, dass eben dieses Wassermanagement sowohl der Versorgung von Menschen, Tieren und Pflanzen dient. Das Wasser ist auch das Potenzial für die Energieerzeugung, es ist die Reserve für den Brandschutz, der immer wichtiger wird, für die Kunstschneeerzeugung, dann die Bewässerung der landwirtschaftlicher Kulturen, die gesicherte Speicherung und Ableitung des Wasserüberschusses und nicht zu vergessen, der umfassende Schutz des Grundwasserträgers. In diesem Sinne möchte ich, dass die Kommission je nach dem wie die Abstimmung ausgeht, eben diese zusätzlichen Erwägungen berücksichtigt. Danke für ihre Aufmerksamkeit.

Je vous remercie, je passe la parole à Monsieur Remo Schnyder.

Schnyder Remo, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO

Sehr geehrte Frau Präsidentin, geschätzte Mitglieder des Verfassungsrats. Die SVPO Fraktion begrüsst die Begünstigung, wie es auch Kollege Schmid jetzt erwähnt hat, die einheimische Energieerzeugung und folgt daher der Kommission. Es ist wichtig für den Kanton, die Stärken zu nutzen und diesem einen grossen Stellenwert zu geben. Mit den natürlichen Ressourcen muss im Sinne der Nachhaltigkeit schonend umgegangen werden, wir sind uns in diesem Punkt wohl alle einig. Der erste und zweite Artikel zu den natürlichen Ressourcen unterscheiden sich in erneuerbare und nichterneuerbare Ressourcen. Das ist eine vernünftige Unterscheidung, da diese auch differenziert betrachtet werden muss. Die Nutzung der erneuerbaren Ressourcen muss nachhaltig sein. Das Wort nachhaltig definiert auch indirekt die Regenerationsrate oder wie bereits gestern diskutiert und erwähnt wurde, die Erneuerungsfähigkeit. Das Wort Nachhaltigkeit ist aber breiter gefasst und macht auch eine Abwägung zum Erhalt der natürlichen Ressourcen gegen das gesellschaftliche und wirtschaftliche

Nutzungsinteresse. Aus diesem Grund ist die SVP gegen den Antrag der PS-GC, welche das Wort nochmals erklärend hineinschreiben will. Nichterneuerbare Ressourcen wachsen nicht nach und können entsprechend nur über das Recycling oder wie es Frau Alpiger Claudia gesagt hat, über einen geschlossenen Kreislauf wiederverwertbar gemacht werden. Ob wir das Wort jetzt Recycling oder geschlossener Kreislauf verwenden, man findet verschiedene Definitionen dafür und ich glaube nicht vordergründig. Die Massnahmen und die Tätigkeiten sind mehr oder weniger die gleichen. Bei den nichterneuerbaren Ressourcen wird die Wirtschaft das Notwendige tun, denn wenn es nicht mehr verfügbar ist, wird der Preis entsprechend steigen und die Opportunitäten werden es ermöglichen zu nutzen. Eine zusätzliche Änderung wird es die PS-GC mit dem Zusatz "starke Nachhaltigkeit" abzielt, ist daher auch nicht nötig. Die SVPO-Fraktion folgt daher der Kommission.

Ich bin auch froh, dass die Kommission sich in diesem Thema der Ressourcen nicht wie gestern an den hochmoralischen Grundsätzen wie der parlamentarischen Belastungsgrenze orientiert hat und dadurch die Tür für akademische endlos Gespräche mit beinahe 0 Effekt für die Umwelt geöffnet hat, sondern vernünftig und realistisch geblieben ist. Denn wenn wir dies wirklich ernst meinen, haben wir in Zukunft Lockdowns ohne Coronavirus. Neue Produktionsstätten wären schon grundsätzlich nicht mehr möglich, da wir bereits heute weit über unseren erneuerbaren und nichterneuerbaren Ressourcen leben und entsprechend der Verbrauch grösser ist als die planetarische Belastungsgrenze es zulassen würde. Vielleicht war es auch nicht so gemeint, vielleicht braucht man das nur zum Politisieren, ohne dass wir je dieses Ziel erreichen werden, wir werden sehen. D.1.3. befasst sich mit dem Besitz und der Versorgung von Wasser. Hier müssen wir wohl juristisch korrekt bleiben, Besitz und Eigentum ist nicht das gleiche. Das Wort Besitz ist falsch und es muss geändert werden. Dazu wurde auch von der CVPO ein Änderungsantrag gestellt, wir ziehen unseren Änderungsantrag zugunsten der CVPO zurück. Vielen Dank.

Merci, je passe la parole à Madame Laurence Vuagniaux.

Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens

Madame la présidente, chères et chers collègues, dans sa stratégie de développement durable, le canton du Valais propose la vision d'avenir suivante pour la thématique énergie et climat. Coeur énergétique de la Suisse, le Valais joue un rôle de modèle par sa force d'innovation et la mise en valeur d'un patrimoine extraordinaire. La culture de l'efficacité énergétique est une évidence et la production d'énergie renouvelable ayant fortement augmenté, le Valais se rapproche de l'indépendance énergétique. Il a pris des mesures d'adaptation au changement climatique, favorisant la résilience des différents secteurs économiques ainsi que la sécurité et la qualité de vie de la population. Parmi les objectifs qu'il se fixe dans ce domaine, relevons notamment les 2 suivants : réduire la consommation d'énergie par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations techniques et des véhicules et renforcer les mesures de sensibilisation aux économies d'énergie auprès de la population et des jeunes.

On le voit, notre Canton ne mise pas seulement sur l'amélioration de l'efficacité énergétique mais pose également des objectifs en lien avec les économies d'énergie. Pour les Verts et Citoyens, les objectifs du canton du Valais, qui rejoignent ceux de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, ne pourront être atteints qu'en agissant sur 3 axes, à savoir le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction de notre consommation. Nous vous proposons donc de soutenir notre amendement C.1.2 qui demande à l'Etat non seulement de promouvoir toute action améliorant l'efficacité énergétique, mais également d'encourager la diminution de la consommation d'énergie.

Toujours dans le chapitre énergie et climat de la stratégie de développement durable du Canton, nous retrouvons également les objectifs suivants : élaborer et mettre en oeuvre une stratégie cantonale climatique qui mette un fort accent sur l'adaptation et augmenter la capacité de l'économie et de la société valaisanne à anticiper et s'adapter au changement climatique. Pour

les Verts et Citoyens, lutter contre les changements climatiques est une évidence et des mesures concrètes doivent être prises dès aujourd'hui. Dégel du permafrost, pluies diluviennes entraînant glissements de terrain et laves torrentielles, sont des épées de Damoclès qui pèsent sur nos concitoyennes et concitoyens. Les effets de ces changements se font déjà sentir. Anticiper ces effets sur les habitants, l'économie et l'environnement, en repensant par exemple les aménagements urbains ou ceux pour la protection de la population en cas de crue, est à notre sens, un devoir de l'Etat. C'est pourquoi nous vous proposons de compléter le principe C.1.3 de la Commission en rajoutant que l'Etat doit non seulement mettre en oeuvre des politiques susceptibles de lutter contre les changements climatiques mais qu'il doit également anticiper leurs effets.

Dans ce bloc, nous soutiendrons également l'amendement D.1.1 du groupe PS Gauche citoyenne. Il nous semble en effet utile ici de préciser le terme de durabilité en écrivant noir sur blanc que l'exploitation des ressources naturelles ne doit pas excéder leur taux de régénération. Et, pour terminer, le principe D.1.2 de la Commission nous semble lacunaire. En effet, pour préserver les ressources naturelles non renouvelables et minimiser l'utilisation des matières premières, encourager le recyclage revient à agir sur les effets et non sur les causes du problème. Les Verts et Citoyens proposent donc une formation plus large pour ce principe qui vise à encourager la préservation des ressources naturelles non renouvelables, et la diminution de l'utilisation des matières premières, que cela se fasse au final grâce à l'éco-conception des produits, à la limitation de la production de déchets ou à l'augmentation du taux de recyclage. Merci pour votre soutien.

Je vous remercie et je passe la parole à monsieur François Quennoz.

Quennoz François, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, dans le cadre du principe C.1.1, le groupe UDC souhaite reprendre l'exemple des Grisons. Un Canton qu'on peut considérer comme similaire et confronté aux mêmes réalités que le Valais. L'article 82 alinéa 2 de la Constitution grisonne se rapproche du principe évoqué par la Commission mais se différencie par 2 éléments importants aux yeux de notre groupe. Il paraît essentiel que le canton mais également les communes puissent favoriser un approvisionnement en énergie sûr mais également que cet approvisionnement puisse être suffisant en quantité. Le groupe UDC désire biffer l'article C.1.3 mentionnant que le canton doit mettre en oeuvre des politiques susceptibles de lutter contre les changements climatiques. Oeuvrer contre les changements climatiques, c'est déjà partir de l'hypothèse qu'il y a un climat dit normal. Que fait-on de la variabilité climatique naturellement présente depuis des millénaires ? Le climat est en constante instabilité depuis la nuit des temps et voilà que nous voudrions lutter contre ces changements et instituer une normalité. Certains parmi vous souhaitent abandonner la présence de Dieu au préambule de notre Constitution mais ne semblent pas gênés à vouloir s'attribuer eux-mêmes des compétences divines.

Il est regrettable aux yeux de l'UDC qu'à aucun moment la Commission n'aie retenu simplement la volonté de lutter contre la pollution, qui elle est bien plus quantifiable et donc maîtrisable dans le cadre de la protection de l'environnement.

Au sujet du principe C.1.4, l'UDC soutiendra également le CVPO qui souhaite biffer la notion de neutralité carbone. Attaquer le CO₂ c'est manifestement se tromper d'ennemi. La Commission souhaite la neutralité carbone afin de diminuer l'effet de serre me direz-vous. Les gaz à effet de serre de l'atmosphère sont constitués pour 95% de vapeur d'eau contre 3,6% de CO₂, et c'est le CO₂ que nous devrions éliminer. Effectivement, je vous l'accorde, la concentration de CO₂ dans l'air augmente, oui, elle augmente au rythme effréné d'1 à 2 molécules supplémentaires par an pour 1 million de molécules d'air. Je vous laisse en déduire l'impact sur l'effet de serre.

Vous vous dites certainement, mais qui est-il pour remettre en doute ces théories, pardon ces dogmes algériens ? Effectivement, je ne suis pas climatologue, je suis économiste, même

métier qu'Hoesung Lee, président du GIEC, Ivo De Bourg qui fut le monsieur Climat des Nations Unies a fait des études d'assistant social et je ne reviendrai pas non plus sur les connaissances climatiques de la petite fille du nord. Le groupe UDC constate simplement la dérive des théories largement contestées soudainement élevées au rang de nouveau dogme du 21e siècle, sur lesquelles nous ne pourrions plus débattre mais se contenter d'élever un principe constitutionnel. Débattre sur cette thèse deviendrait tabou. Dans ce sens, je me permettrai de conclure en citant Pascal Burkner : on émancipe d'un côté que pour verrouiller de l'autre, on détruit les tabous que pour en forger de nouveaux, l'interdit se déplace, il ne disparaît jamais. Et comme on ne pense jamais seul que l'esprit d'une époque est toujours [...], il est tentant de s'abandonner à ce flux ténébreux. Merci pour votre soutien et votre attention.

Je vous remercie, je passe la parole à madame Ida Häfliger.

Häfliger Ida, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO

Wie bereits in meinem vorherigen Votum unterstützt, dankt die CSPO, dass die Kommission den Vorschlag 1.2. unsere Umformulierung angenommen hat. Bei der Formulierung "alle Massnahmen" öffnet man Tür und Tor für ein nichteffizientes Arbeiten. Alles muss kontrolliert werden, alles muss geprüft werden und das verhindert eine wirklich effiziente Umsetzung von geeigneten Massnahmen. Darum danken wir der Kommission, dass sie diese Umformulierung angenommen hat. Im Artikel D.1.2., wir sind auch der Meinung, dass Recycling absolut nötig und wichtig ist. Wir bitten Sie darum unseren Abänderungsantrag zu streichen, auch ganz im Sinne des zweiten Grundsatzes der Kommission, wo der Vorbildcharakter des Staates explizit erwähnt wird. Darum bitten wir um Streichung unseres Abänderungsantrags. Danke.

Je vous remercie, est-ce que vous pourriez juste nous indiquer lequel amendement vous souhaitez retirez?

D.1.2.

Je vous remercie, je passe la parole à Madame Céline Ramsauer.

Ramsauer Céline, membre de la constituante, Appel Citoyen

Madame la présidente, chères et chers collègues, cette prise de parole concerne l'article D.1.2 qui dit : pour préserver les ressources naturelles non renouvelables et minimiser l'utilisation des matières premières, le Canton encourage le recyclage. Pour préserver les ressources naturelles et minimiser l'utilisation des matières premières, il faut des mesures concrètes et plus incitatives : recycler oui, mais ce n'est amplement pas suffisant. A ce jour, recycler c'est se justifier et se donner bonne conscience alors que notre manière de consommer ne change pas. Plus nous recyclons, plus nous achetons. Nous pensons avoir rempli notre devoir de citoyennes et citoyens alors qu'il y a plus et mieux à faire sur la durée. La Suisse est bonne élève. Elle recycle. Cependant même recyclés, ces déchets ne sont pas toujours utilisés à bon escient. En effet, vous avez dû entendre parler du fait que la SATOM rachète parfois du papier ou du plastique pour favoriser l'élimination et la consommation des diverses ordures. Actuellement, nous recyclons à peine 10% de ce que nous utilisons alors où passe le reste ? Il est simplement brûlé, enfoui dans le sol, exporté dans un autre pays ou perdu dans la nature. La société de consommation dans laquelle nous vivons fait qu'aujourd'hui, nous produisons 30% de plus que ce dont nous avons besoin. Depuis cet été, le jour du dépassement est derrière nous. L'humanité vit à crédit par rapport aux ressources de la planète.

Il est temps d'agir, de limiter nos déchets, d'avoir une consommation plus responsable, avoir des lois qui fixent des mesures incitatives qui auront un réel impact sur notre avenir.

Ces dernières pourraient, par exemple, non seulement encourager le recyclage mais favoriser peut-être une fixation plus égalitaire des prix en proposant des taxes plus importantes pour les produits non recyclés ou non durables. Prenez l'exemple d'une casserole, cette dernière

en aluminium recyclé coûte actuellement plus cher qu'une casserole directement produite avec des matières premières. Ne serait-il pas bon de favoriser l'effet inverse ? pareil pour les voitures.

Des solutions existent. Alors, encourageons le canton à offrir un avenir plus sain, plus respectueux et prenons nos responsabilités, en nous engageant pour nos générations futures, pour nos enfants, nos petits-enfants. Je vous demande de soutenir l'amendement d'Appel Citoyen qui veut une réelle action concrète et une continuité aux objectifs 2030 déjà signés par notre Canton en acceptant cet amendement qui dit : pour préserver les ressources naturelles non renouvelables et minimiser l'utilisation des matières premières, le canton encourage le recyclage et la réduction des déchets, la loi fixe les mesures incitatives pour ce faire et les délais pour les mettre en oeuvre. Je vous remercie pour votre écoute attentive.

Je vous remercie, je passe la parole à monsieur Jérôme Formaz.

Formaz Jérôme, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens

Madame la présidente, chers collègues, je précise, j'interviens à titre personnel.

Je suis totalement opposé aux articles C.1.3 et C.1.4, car, premièrement, je ne comprends pas pourquoi les membres du GIEC sont mis en place par les gouvernements. Le principe ne peut garantir la neutralité de jugement car le Giec est financé par les gouvernements. Comment peut-on être objectif ?

Deuxièmement, les gouvernements ont tout intérêt que les rapports du GIEC soient négatifs et alarmistes, cela permet de créer des taxes. Troisièmement, les méthodes de projection et de modélisation du climat à moyen et long terme sont réalisées en omettant sciemment certaines variables. Alors, comment osent-ils préparer des rapports qui, selon eux, sont irréfutables car validés par eux-mêmes, mais de qui se moque-t-on ? Quatrièmement, ils ont trouvé un bouc émissaire fantastique : le CO₂, pour information, 3% de production de CO₂ sont d'origine anthropique. Les 97% restant proviennent de la nature. Ce qu'on ne nous dit, pas c'est que le CO₂ n'est pas le seul gaz à effet de serre dans l'atmosphère de notre planète, un autre gaz qui est en bien plus grande quantité, le HO₂, et oui, de la vapeur d'eau, qui l'eût cru, mais là, pas un mot, car comment faire peur aux gens avec de la vapeur d'eau ? En plus, ce n'est pas facile de la taxer et le méthane qui a une incidence bien plus élevée que le CO₂.

Bref, je vais m'arrêter là car je pourrais encore tenir un bon moment et ce n'est pas le but recherché. Mon but est de vous faire comprendre que pour le moment, l'humain ne connaît pas les mécanismes de notre planète. En l'état, c'est suicidaire de vouloir intégrer les termes *changement climatique* et de *neutralité carbone* dans notre Constitution. Il serait bien plus judicieux de débattre sur la pollution mais là c'est un autre sujet. Alors, je vous demande pour éviter l'autoflagellation collective et la création de taxes diverses et variées, de biffer les articles C.1.3 et C.1.4. Merci de votre écoute.

Je vous remercie et je passe la parole au président de la Commission, monsieur Matteo Abächerli.

Abächerli Matteo, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO

Geschätzte Damen und Herren, der Kanton will die Kapazität seiner Wasserkraft erhöhen, das war letzte Woche in den Medien zu lesen. In Anbetracht der laufenden Energiewende und der Abkehr von der Atomkraft ist die Idee des Staatsrates und der FMV begrüssenswert. Das Wallis hat das Potenzial, seine Wichtigkeit als Stromproduzent auszubauen. Die Kommission hat die Wichtigkeit des Themas bereits letztes Jahr erkannt und daher in weiser Voraussicht vorgeschlagen, dass der Kanton eine Energiepolitik verfolgen muss, welche eine einheimische und erneuerbare Energieerzeugung und -versorgung begünstigt. Als Kommissionspräsident freut es mich natürlich, dass der Staatsrat unseren Bericht schon so detailliert gelesen hat, noch bevor wir ihn hier im Plenum besprochen haben. Spass beiseite, wenn wir sehen, was die Änderungsanträge jetzt zu diesen C.1.1. sind, wir diskutieren hier nicht mehr

über Inhalte, wir diskutieren über die Signifikanz von eingesetzten Verben in unseren Formulierungen. Darum muss ich davon ausgehen, dass unsere Grundsätze korrekt sind und auf breite Unterstützung treffen. Die eingereichten Vorschläge bei C.1.1. sind wie gesagt kleinere Änderungen, die Grundsätze, die Hauptgrundsätze sind für alle ganz klar und ähnlich. Ich denke, wir werden auch sicher ein paar Formulierungsvorschläge einfließen lassen in einer Form oder der anderen. Was wir nicht unterstützen ist eigentlich der Vorschlag von VLR in diesem Punkt. Zusammenfassen ist vielleicht immer gut, aber in diesem C.1.1. Bereich nicht unbedingt die beste Lösung. Sie haben einfach unsere drei ersten Absätze genommen und in einem Absatz zusammengefasst. Beim Absatz C.1.2. übernehmen wird die Formulierung der CSPO. Ida Häfliger hat vorhin schon erwähnt, warum unsere Formulierung nicht soviel Sinn gemacht hat. Das haben wir eingesehen. Auch hier ist wichtig, dass der Kanton Anstrengungen unternehmen soll, Energie sparsam und rationell zu nutzen. Zukunft Wallis und Verts Citoyen bringen in ihren Anträgen beide das Thema der Senkung des Energieverbrauchs ins Spiel, ist an sich nicht falsch. Man kann jetzt diskutieren, wenn man die Definition der Energieeffizienz nach dem Bundesamt für Energie nimmt, ob das nicht schon beinhaltet ist. Aber das können wir sicher in einer zweiten Phase in einer Form oder der anderen einfließen lassen.

Neben der Energie haben wir uns auch mit dem Klima auseinandergesetzt. Wir haben schon ein paar Leute gehört, wie wichtig das ist. Klimaschutz ist ein extrem wichtiges Thema, nicht nur seit den Fridays for Future Protesten oder Greta. Daher war es für die Kommission ein Muss, das Thema in die Verfassung einfließen zu lassen. Machen wir uns nichts vor, der Einfluss des Wallis auf das Weltklima ist gering bis vernachlässigbar, da muss ich leider Herrn Kreuzer Recht geben. Trotzdem haben wir eine Verantwortung und eine Vorbildfunktion, wenn nicht wir, wer dann. In diesem Sinne sind wir geschlossen der Meinung gewesen, dass man hier einen Artikel oder zwei sogar definieren muss und dass der Kanton geeignete politische Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels umsetzen muss. Es gibt ein paar Formulierungsänderungsvorschläge wiederum, ich nenne das jetzt ein bisschen Kosmetik, die wir noch anschauen können im Verlauf der weiteren Arbeit. Was wir aber als Kommission dezidiert ablehnen, ist die Streichung des Artikels wie es die UDC vorschlägt. Beim Artikel C.1.4. welche die Klimaneutralität als Ziel definiert ist der Streichungsvorschlag der CVPO eher verständlich. Ja, wenn man den Artikel C.1.3. dann wirklich annimmt und der Kanton muss geeignete politische Massnahmen zur Bekämpfung des Klimawandels umsetzen, dann kann man schon argumentieren, dass es keinen zusätzlichen Artikel braucht der die Klimaneutralität fördert, da dieser ja eine geeignete Massnahme zur Bekämpfung des Klimawandels ist. Trotzdem möchten wir von der Kommission an diesem Grundsatz festhalten.

Betreffend der natürlichen Ressourcen haben wir in der Kommission die Unterscheidung zwischen erneuerbaren und nichterneuerbaren Ressourcen gemacht. Wichtig hierbei ist, nur erneuerbare Ressourcen können nachhaltig genutzt werden, da sie für die Menschen in einem relevanten Zeitraum nachwachsen und regenerieren. Nichterneuerbaren Ressourcen sind per se nicht nachhaltig nutzbar. Man kann ihren Konsum senken und man kann sie wiederverwenden, ob man das jetzt Recycling nennt oder sonst irgendetwas ist eigentlich nicht wichtig. Wichtig ist, dass wir den Grundsatz haben, dass wir das so oft wie möglich benutzen wollen oder weniger schnell als Abfall enden lassen wollen. Wald als Beispiel noch, weil es gibt einen Änderungsantrag zur Einführung der Nachhaltigkeit bei nichterneuerbaren Ressourcen, Wald ist eine erneuerbare Ressource, wir müssen schauen, dass wir nicht mehr Bäume abholzen als nachwachsen können, wenn man das nachhaltig betreiben will. Erdöl hingegen ist eine nichterneuerbare Ressource, wird Erdöl verbraucht wächst es nicht nach. Wir können weniger Öl nutzen und Produkte, die aus Erdölderivaten hergestellt sind, wie zum Beispiel Plastik recyklieren, ja das können wir, aber der Bestand von Erdöl auf dieser Welt ist endlich. In diesem Sinne ist der Antrag des PS-GC zum Punkt D.1.2., die genau bei der Nutzung nichterneuerbarer Ressourcen eben diese Nachhaltigkeit fordern wollen, falsch und muss in diesem Sinne abgelehnt werden.

Zu guter Letzt kommen wir noch zum Thema Wasser. Wasser, die Grundlage allen Lebens. Die Geschichte hat gezeigt, dass nur Zivilisationen überlebt haben, welche eine

ausreichende Versorgung des kostbaren Nasses sicherstellen konnten. Im Wallis hat man früher via Suonen kostbares Nass auf teils abenteuerliche Art auf die trockenen Weiden und Äcker in den Weinbergen oder auf die Obstplantagen gebracht. Eine kreative Meisterleistung, welche die Voraussetzung war, für eine stetig wachsende Bevölkerung und die Entwicklung des Wallis bis anfangs des letzten Jahrhunderts. Wasser im Wallis hat auch die industrielle Revolution eingeläutet. Dank der Entwicklung der Wasserturbine siedelten sich im Wallis ab Ende des 19. Jahrhunderts Unternehmen an, welche das riesige hydroelektrische Potential für die chemische oder metallurgische Produktion nutzten. Mit dem Bau der Staumauern in der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts stieg das Wallis dank dem Wasser zum Strommekka auf. Die Wasserressourcen, meine Damen und Herren, sind heute jedoch vielfältig bedroht. Ohne Wasser, keine Landwirtschaft, keine Industrie, weniger Strom und kein Leben. Das Problem beschränkt sich nicht nur auf die dritte Welt. In Europa und in anderen Industriestaaten ist die Problematik auch teilweise bereits akut. Auch das Wallis wird mit Wasserknappheit konfrontiert sein, denn die Gletscherschmelze ist weit fortgeschritten. Die Zeiten sind vorbei, wo wir so verschwenderisch mit unserem Wasser umgehen können. Wir haben heute die Möglichkeiten die Weichen zu stellen, hin zu der Entwicklung unseres Kantons zum grössten Wasserlieferanten und Speicher von Zentraleuropa. Das Wallis hat immer wieder mit einem gewissen Standortnachteil zu kämpfen, wegen der eher abgeschiedene Lage und den hohen Bergen, die uns umgeben. Nun haben wir die einmalige Chance, unseren Standortnachteil in einen Vorteil umzuwandeln, der uns Wachstum und Wohlstand bringen wird. Darum, geschätzte Damen und Herren, war es für unserer Kommission extrem wichtig, Wasser einen speziellen Stellenwert zu geben und ihm einen eigenen Absatz zu widmen, indem wir fordern, dass das Wasser in der öffentlichen Hand bleibt und die Wasserversorgung und rationelle Nutzung durch den Kanton und Gemeinden sichergestellt werden muss. In diesem Sinne hoffen wir auf eine starke Unterstützung unserer Vorschläge. Vielen Dank für die Aufmerksamkeit.

La présidente (Praz Emilie, membre du Collège présidentiel, Appel Citoyen)

Je vous remercie. Nous avons donc terminé les débats sur le bloc 2. Je vous propose de faire une pause pour le repas de midi et nous ferons les votes cet après-midi. Donc, cette pause durera environ 45 minutes. Je vous remercie de rester dans le périmètre du CERM.

Le repas du jour est préparé par le traiteur BTP SA à Orsières de monsieur Raphaël Jordan et Simon Tornay que je remercie d'avance. Pour les personnes qui souhaitent une version végétarienne du repas, il est disponible en le demandant au personnel de service. Je vous remercie.

La séance est levée à 12h48.